

S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 13 novembre 1974. — *Présidence de M. Jean de Bagnaux, président.* — La commission a, tout d'abord, **entendu M. Paul Granet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la formation professionnelle**, pour la présentation de la partie des **crédits des services généraux du Premier ministre consacrés à la formation professionnelle continue** dans le cadre de l'éducation permanente.

Le secrétaire d'Etat, après avoir déclaré que le budget de la formation professionnelle continue était en augmentation de 22 p. 100 par rapport à l'an dernier et bénéficiait donc d'une progression très nettement supérieure à celle de l'ensemble du budget de l'Etat, a dressé un bilan de la politique de formation menée depuis la loi du 18 juillet 1971.

Il a distingué dans son exposé les stagiaires engagés dans la vie professionnelle de ceux qui n'étaient pas sous insertion professionnelle.

Pour les stagiaires engagés dans une activité professionnelle, le secrétaire d'Etat a précisé que la contribution obligatoire des entreprises pour le financement des opérations de formation était maintenue à 1 p. 100 de la masse salariale pour 1975 et que l'objectif de porter cette proportion à 2 p. 100 en 1976 ne serait pas atteint en raison des difficultés de la conjoncture économique. Il a cependant souligné que la moyenne générale du taux de la contribution financière des entreprises s'élèverait en fait à 1,45 p. 100 en 1975.

Le secrétaire d'Etat s'est félicité que les opérations de formation professionnelle continue aient principalement lieu à l'intérieur des entreprises, ce qui permettrait à l'ensemble des catégories professionnelles de profiter des stages de formation. Il a déclaré qu'un contrôle accru serait exercé sur ces opérations de formation et que les prestations fournies par les organismes privés s'amélioreraient en raison des conditions financières difficiles que ceux-ci rencontraient.

Il s'est félicité également des perspectives d'avenir de la politique de formation continue ; il a notamment estimé qu'une relance de cette politique passait nécessairement par une réforme de l'entreprise, et que les salariés devaient se sentir directement intéressés par les possibilités que leur offrent les stages.

Pour les stagiaires qui ne sont pas sous insertion professionnelle, le secrétaire d'Etat a affirmé que les mesures prises en leur faveur devaient être prioritaires. Il a rappelé que les deux objectifs de la formation continue étaient indissociables : la formation professionnelle ne saurait éclipser une formation culturelle et générale. La formation continue doit en effet donner à tous une deuxième chance dans la vie et elle doit également préparer à l'emploi, au profit notamment de catégories prioritaires comme les migrants, les femmes, les chômeurs et les jeunes. Il a déclaré que l'apport de la formation professionnelle à la situation de l'emploi nécessitait une connaissance parfaite du marché de l'emploi et que la politique de la formation professionnelle continue devait être déconcentrée au niveau du département. Il a annoncé la création d'organismes rattachés aux préfets et ayant pour fonction de recenser au sein des départements les créations et les demandes d'emploi.

A la suite de l'exposé du secrétaire d'Etat, un large débat a eu lieu auquel ont notamment participé MM. Chauvin, Chazelle, Eeckhoutte, Mme Lagatu et M. Vérillon.

— **A M. Eeckhoutte**, qui voulait connaître le rôle de l'université dans la formation professionnelle continue, le secrétaire d'Etat a répondu que les méthodes d'enseignement devaient se modifier en raison des impératifs de la formation professionnelle continue et que les universités faisaient une heureuse concurrence aux organismes privés de formation.

— **A Mme Lagatu**, qui dénonçait l'insuffisance quantitative et qualitative des moyens de la politique de la formation professionnelle continue — notamment ceux dont dispose l'éducation nationale — réclamait que des dispositions particulières soient prises pour la formation des femmes et qui évoquait le problème de l'élévation du niveau culturel des travailleurs migrants, enfin la question de la formation continue des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités locales, le secrétaire d'Etat a rappelé que les actions entreprises n'en étaient qu'à leurs débuts et que les opérations engagées à ce jour seraient développées dans l'avenir. Il a jugé que la formation professionnelle continue ne devait pas être le prolongement de la formation initiale et que les méthodes restaient à mettre au point pour éviter que la formation continue ne soit qu'une « formation continuée ». Il a également insisté sur le rôle que devait jouer le secrétaire d'Etat chargé de la condition féminine dans la formation professionnelle continue des femmes.

— **A M. Chauvin**, qui critiquait certains aspects de la rémunération des stagiaires et soulignait la place que l'éducation nationale devait occuper dans la formation professionnelle continue, le secrétaire d'Etat a répondu que le système des rémunérations des stagiaires était effectivement complexe mais qu'il assurait à ceux-ci des moyens d'existence suffisants. M. Granet a déclaré que les contrats conclus en vue de constituer des groupements d'établissements se multipliaient et que ces accords destinés à maintenir un large éventail de moyens nécessitaient une coordination déconcentrée au niveau du département.

— **A M. Chazelle**, qui demandait des précisions sur le contrôle exercé sur les opérations de formation continue et déplorait, d'une part, que la répartition des stages soit faite en faveur des cadres et, d'autre part, que la participation financière des entreprises se limite trop souvent à un versement direct au Trésor, le secrétaire d'Etat a affirmé que le contrôle devait porter sur l'imputation financière des fonds d'entreprises aux actions de formation et qu'il ne pourrait être jugé que plus tard de la valeur de cette formation, le contrôle sur le contenu même de la formation étant à ce jour prématuré. Il a rappelé que la formation professionnelle continue profitait pour 58 p. 100 aux ouvriers spécialisés et aux employés qualifiés et il a estimé

nécessaire de renforcer les prérogatives du comité d'entreprise dans l'organisation des stages. Il a estimé que le versement direct au Trésor de la participation financière des entreprises n'atteignait pas des proportions excessives.

La commission a procédé ensuite à la désignation des sénateurs appelés à siéger dans les conseils d'administration des sociétés nationales de programme prévus par la loi n° 74-696 du 7 août 1974.

Elle a désigné à l'unanimité :

M. **Miroudot** pour la troisième chaîne de télévision et M. **Carat** pour la société de programme de la radiodiffusion.

Jeudi 14 novembre 1974. — *Présidence de M. Jean de Bagnaux, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a entendu M. **Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités**, à l'occasion de l'examen du budget des universités pour 1975.

Dans son exposé général, le secrétaire d'Etat a énuméré et développé les six objectifs qu'il avait fixés à l'action de son département.

Le premier objectif vise à assurer une réelle autonomie pédagogique administrative et financière aux universités.

Des conventions seront passées entre l'Etat et les universités pour la définition d'un programme pluri-annuel de développement liant l'enseignement et la recherche et permettant l'adaptation des universités aux exigences de notre temps. Le secrétaire d'Etat a insisté sur le développement nécessaire du sens des responsabilités. Il a également déclaré son intention de mettre en place les conseils régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche prévus par la loi d'orientation de 1968 et de faire étudier une carte universitaire, les établissements étant regroupés dans quelques grandes régions.

Le second objectif tend à donner une plus grande cohérence aux enseignements supérieurs. Le secrétaire d'Etat s'efforcera de résoudre le problème des conditions d'accès à l'enseignement supérieur et de dessiner un schéma cohérent des diverses formations universitaires, schéma compréhensible par tous. Le secrétaire d'Etat a estimé que la sélection par l'échec, qui caractérise l'enseignement supérieur, pouvait être corrigée par une meilleure orientation des étudiants : il n'y a pas trop d'étudiants en France, mais il y a trop d'étudiants mal orientés parce qu'ils sont peu ou mal motivés. L'enseignement supérieur serait divisé en trois cycles d'études d'une durée de deux années chacun (D. E. U. G., maîtrise et doctorat). A l'issue de chacun de ces cycles se gref-

ferait une formation professionnelle permettant d'accéder à un emploi et à la définition de laquelle seraient associés les partenaires économiques et sociaux de la région.

Troisième objectif : poursuivre les efforts de recherche universitaire ; il est fondamental que le C. N. R. S. travaille, par ses laboratoires propres et ses laboratoires associés, avec les universités.

Le quatrième objectif concerne la démocratisation de l'enseignement supérieur. A ce sujet, le secrétaire d'Etat a rappelé que le montant des bourses d'études avait été récemment augmenté.

Il entend réformer l'ensemble des aides aux étudiants qui comprendrait des allocations d'études et des prêts, les aides indirectes voyant leur rôle diminuer.

M. Soisson s'est déclaré hostile à la poursuite des expériences de campus universitaires et il a dit son intention de s'adresser aux offices H. L. M. pour assurer le logement des étudiants afin de les mêler à la vie.

En cinquième lieu, le secrétaire d'Etat veut ouvrir les universités sur le monde extérieur : les régions, la vie économique et sociale, l'Europe. Sur le premier point, M. Soisson a souligné d'une part, la nécessité d'établir des liens plus étroits entre les universités et les nouvelles institutions régionales et, d'autre part, sa volonté d'intégrer les études supérieures dans la vie économique et dans la vie régionale : développement des maîtrises de sciences et techniques, habilitation de certaines universités à décerner le titre d'ingénieur (actuellement Lille et Montpellier), rénovation pédagogique (système de l'alternance tel qu'il est pratiqué à Lille), développement de l'expérience pédagogique de Compiègne.

Le secrétaire d'Etat pense qu'un pas décisif peut être fait au niveau des universitaires dans la vie de la construction européenne. Une fondation européenne pourra regrouper les présidents d'universités et permettrait l'ouverture vers les autres pays de l'Europe de l'Ouest et vers l'Europe de l'Est. Déjà, entre Paris-IV et Varsovie des accords sont conclus en vue de l'harmonisation des programmes, condition de l'équivalence des diplômes. Il faut faire naître l'Europe universitaire.

Enfin, le secrétaire d'Etat est décidé à promouvoir les bibliothèques (900 bibliothèques publiques relevant de lui) pour lesquelles 18 millions de mesures nouvelles sont prévus dans le projet de budget pour 1975 : un projet de loi sera peut-être déposé l'année prochaine qui aurait pour objet de mettre de l'harmonie dans cet ensemble très important et complexe.

En conclusion, le secrétaire d'Etat a réaffirmé sa volonté de placer les universités au cœur de l'évolution de la société et de rapprocher le monde universitaire du monde économique et social, tout en maintenant le caractère exemplaire de l'institution universitaire. Il se porte garant du maintien de la valeur de l'enseignement dispensé et des diplômes décernés, évoquant, à titre d'exemple, la décision prise pour l'université de Poitiers.

Un large **débat** a suivi l'exposé du secrétaire d'Etat auquel ont participé, outre le **président, MM. Eeckhoutte, Chauvin, Carat, Fleury et Vérillon.**

— **A M. Eeckhoutte**, qui dénonçait les conditions de recrutement dans les classes préparatoires aux grandes écoles, la valeur attribuée à certaines options du baccalauréat, les insuffisances des capacités d'accueil des I. U. T., qui posait le problème des débouchés offerts aux diplômés de l'enseignement supérieur, s'inquiétait de la situation des personnels enseignants et demandait de quels moyens le secrétaire d'Etat disposait pour réaliser les réformes qu'il avait annoncées, le secrétaire d'Etat, après avoir rappelé que ses compétences s'étendaient à l'ensemble de l'enseignement supérieur, a réaffirmé sa volonté de recherche des formules d'association entre les universités et les grandes écoles (cas actuellement de Paris-VI et de Supélec). Il a annoncé que le fonctionnement des I. U. T. serait amélioré et que, s'il y avait parfois inadaptation par rapport aux industries régionales, les capacités globales d'accueil de ces établissements correspondaient à la demande globale. Il a rappelé sa décision de publier le rapport présenté par M. Francis de Baecque sur la situation des personnels enseignants dans l'enseignement supérieur, des négociations devant s'engager sur cette question. Il a également mis l'accent sur les efforts fournis depuis plusieurs années pour l'enseignement supérieur, efforts qui ont abouti, en quinze ans, à multiplier par quatre le nombre des étudiants.

— **A M. Chauvin**, qui, se félicitant de reconnaître dans les propos du secrétaire d'Etat plusieurs idées exprimées depuis plusieurs années par la commission des affaires culturelles, citait l'exemple de l'université de Paris-XIII, demandait que les efforts en faveur de la recherche soient accrus, dénonçait le manque en moyens administratifs des universités et s'interrogeait sur les dimensions que pouvait atteindre un établissement universitaire, le secrétaire d'Etat a indiqué que l'université de Paris-XIII (Villetaneuse) accomplissait, avec son président, un effort tout à fait remarquable, en liaison étroite avec les industries de la région parisienne, qu'elle menait d'intéressantes expériences pédagogiques et qu'elle avait reçu une aide finan-

cière particulière ; il ne convient pas, à son avis, de favoriser la croissance des universités parisiennes au-delà de certains effectifs ; il est préférable d'implanter les universités dans les villes nouvelles.

Le secrétaire d'Etat a reconnu la nécessité de renforcer les moyens administratifs des universités.

— **A. M. Carat**, qui posait le problème de l'orientation dans l'enseignement supérieur, se déclarait partisan des projets de M. Soisson de créer des logements d'étudiants dans les H. L. M., le secrétaire d'Etat a répondu que l'orientation des étudiants étant un problème essentiel, les cellules d'information et d'orientation dans les universités seraient généralisées, en liaison avec l'office national d'information sur les enseignements et les professions (O. N. I. S. E. P.). Il a indiqué qu'une convention avait été conclue avec un office H. L. M. pour réaliser des logements d'étudiants dans un programme normal de construction d'H. L. M.

— **A. M. Fleury**, qui se prononçait en faveur d'un système qui rendrait chaque université responsable de la qualité de son enseignement et de son renom, le secrétaire d'Etat a répondu que la possibilité offerte à certaines universités de délivrer des diplômes d'ingénieur sous le contrôle de la commission du titre et dans le cadre de la loi de 1934, constituait déjà un élément du rapprochement entre les universités et les grandes écoles.

— **A. M. Vérillon**, qui soulignait la nécessité de déconcentrer la recherche scientifique et demandait quels étaient les projets du secrétaire d'Etat dans ce domaine pour la région Rhône-Alpes, M. Soisson a répondu que l'un des premiers centres scientifiques français devait être prochainement installé dans cette région et que le projet de carte universitaire serait soumis au conseil de la région Rhône-Alpes.

— **Au président**, qui évoquait le problème des étudiants en médecine et celui du muséum d'histoire naturelle, le secrétaire d'Etat a répondu que la sélection des étudiants en médecine, en fin de première année, n'était pas bonne, qu'elle devrait se faire avant la fin de la première année du premier cycle, que la relation entre cette sélection et le nombre de lits d'hôpitaux devrait, dans certaines régions, être assouplie, qu'une réforme du statut du muséum d'histoire naturelle était en préparation afin de préserver l'une des plus vieilles et des plus intéressantes institutions de recherche en France.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi la commission a entendu **M. Pierre Abelin**, ministre de la coopération, sur le budget de son département pour 1975.

En introduction à son exposé, le ministre a analysé les principales données de la politique de coopération que la France mène avec les Etats africains et malgache. Il a tout d'abord insisté sur la diversité des situations économiques de nos partenaires, certains pouvant espérer améliorer leur situation grâce à leurs ressources naturelles tandis que d'autres sont cruellement frappés par une sécheresse catastrophique et subissent, de surcroît, les conséquences de l'inflation mondiale.

La politique française de coopération doit bien entendu tenir compte de ces disparités. Elle doit se fonder sur le dialogue, et tout en gardant sa spécificité, tenir compte de la nécessité d'une ouverture vers l'Afrique non francophone, vers les organisations d'aide interafricaine et enfin vers une extension de l'association des pays africains à la Communauté économique européenne.

Sur ce dernier point, M. Abelin a précisé qu'à partir du 1^{er} février 1975, quarante-quatre pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique seraient associés à la Communauté.

Enfin, les besoins accrus de nos partenaires doivent conduire la France à joindre son aide spécifique à d'autres financements européens ou internationaux.

Abordant l'examen des crédits dont son ministère disposera l'an prochain, le ministre a précisé que ces dotations n'étaient en hausse que de 9,4 p. 100 ; les autorisations de programme du Fonds d'aide et de coopération progresseront quant à elles de 17 p. 100, mais les crédits de paiement ne seront majorés que de 11 p. 100.

M. Abelin a souligné que l'aide de la France au Tiers-Monde ne se réduisait pas aux crédits de son seul département et il a rappelé que la France est un des pays qui consacre à cette aide la plus forte proportion de son produit national brut. Il a indiqué également que l'aide de la France devait s'apprécier aussi à travers les efforts qu'elle déployait pour inciter les pays arabes producteurs de pétrole à contribuer au développement des pays africains et, à travers son action, au sein des instances européennes et internationales.

Détaillant plus particulièrement les efforts consentis en matière de coopération culturelle, le ministre a observé que la demande de nos partenaires s'était largement modifiée et que, si le nombre de nos coopérants diminue, leur niveau de qualification est très supérieur à ce que l'on pouvait observer dans le passé. Les coopérants français sont désormais beaucoup plus nombreux à occuper des postes de chercheurs, d'ingénieurs et d'enseignants dans les universités africaines.

En conclusion de son exposé, le ministre a évoqué les problèmes que posait l'africanisation de l'enseignement pour la scolarisation des enfants français résidant dans les pays africains. Le ministère de la coopération contribue à la solution de ces problèmes, notamment pour la prise en charge, l'an prochain, de 550 enseignants au titre de la scolarisation des jeunes français.

Le ministre a ensuite répondu aux nombreuses questions posées par les sénateurs.

A une question du président relative à la situation du français dans les pays africains et malgache, M. Abelin a répondu que le français restait la langue véhiculaire des pays africains et que son enseignement était grandement facilité par l'emploi des moyens audio-visuels.

Aux question de M. Vérillon, rapporteur pour avis :

— sur le rôle des missions de dialogue envoyées dans certains pays africains, le ministre a répondu que ces missions devaient permettre de recenser les besoins réels de nos partenaires, et qu'il espérait que les conclusions auxquelles elles parviendraient pourraient être rassemblées dans un rapport transmis au Parlement ;

— sur les incidences économiques des variations du solde des balances des paiements des pays africains, M. Abelin a souligné qu'en effet l'augmentation en valeur des exportations de certains pays producteurs de matières premières pourrait apporter une contribution non négligeable à leur effort de développement, mais que, par contre, la situation des pays les plus pauvres, et notamment des Etats du Sahel, était encore aggravée par le déficit de leur commerce extérieur. Il a rappelé, à ce sujet, que l'aide de la France aux Etats du Sahel s'élevait, en octobre de cette année, à 150 millions de francs pour l'aide d'urgence, dont 66 millions de contributions à l'effort européen ;

— sur la diffusion des programmes radiodiffusés et de télévision français en Afrique, M. Abelin a espéré que les nouvelles structures de la radio-télévision française permettraient de soutenir les efforts consentis, les émissions françaises étant très appréciées et très écoutées en Afrique. Il a redit à ce sujet toute l'importance des moyens audio-visuels pour la défense et l'enseignement du français ;

— sur la répartition des économies prévues dans le projet de budget, M. Abelin a indiqué que ces économies porteraient essentiellement sur les aides financières, telles les subventions d'équilibre ;

— sur les missions d'aide et de coopération, M. Abelin a rappelé que ces missions, si elles relèvent directement du ministère de la coopération, sont placées sous l'autorité de nos ambassadeurs dans les différents pays ;

— sur l'aide apportée à la scolarisation des enfants français, le ministre a précisé qu'outre la rémunération de 550 enseignants et les subventions d'équipement et de fonctionnement accordées par le ministère de la coopération, qui se monteront, en 1975, respectivement à 5,5 millions de francs et à 825 000 francs, la scolarisation des enfants français bénéficierait des aides accordées par le ministère de l'éducation, qui consacre notamment trois millions de francs aux bourses attribuées à ces enfants.

— A **M. Ferrant**, qui s'interrogeait sur l'efficacité réelle de certaines aides, le ministre a déploré certains cas d'inadaptation de l'aide aux besoins, mais il a rappelé que ces cas exceptionnels ne justifiaient aucune remise en cause de notre politique d'aide.

Il a enfin précisé, en réponse à une question de **M. de la Forest**, que la pratique du français dans les pays africains et malgache n'était nullement menacée par l'enseignement d'autres langues.

La commission a, ensuite, entendu le **rapport pour avis de M. Collery** sur le projet de loi n° 160 (1973-1974) portant création du **conservatoire de l'espace littoral**.

Le rapporteur pour avis a regretté qu'il ne soit pas fait une plus large application des textes législatifs et réglementaires qui permettent de mieux protéger les sites et l'écologie du littoral. Le rapporteur, trouvant l'adhésion entière de la commission, a considéré que la politique suivie en matière de protection des sites, en particulier des sites naturels, était notoirement insuffisante et ne témoignait nullement d'une volonté conforme aux aspirations du pays.

Soulignant l'intérêt de la création du conservatoire de l'espace littoral, établissement public destiné à mener une politique foncière de protection des sites littoraux, il a cependant estimé que certaines dispositions du texte devaient être renforcées afin de mieux définir la mission et les moyens du conservatoire du littoral.

La commission a ensuite examiné les articles.

— A *l'article premier*, elle a adopté un *amendement* prévoyant que les interventions de l'établissement public seraient étendues aux communes riveraines des lacs et plans d'eau d'une superficie au moins égale à 1 000 hectares.

Par un autre *amendement* modifiant le deuxième alinéa de l'article, elle a tenu à préciser que le conservatoire de l'espace littoral devait mener « une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique » et que l'établissement public devrait jouer le rôle de conseil des collectivités publiques, en leur suggérant notamment « toutes mesures propres à éviter la construction des terrains contigus au domaine public maritime ».

— *L'article 2*, qui prévoit notamment les garanties de procédure propres à assurer l'inaliénabilité de fait des terrains acquis par le conservatoire de l'espace littoral, a été adopté sans modification.

— *L'article 3* relatif aux exemptions fiscales applicables aux transactions immobilières effectuées par le conservatoire du littoral et aux mutations à titre gratuit dont il sera le bénéficiaire a été adopté sans modification.

Cependant, la commission a jugé utile de compléter ces dispositions en proposant un texte prévoyant des mesures destinées à inciter les particuliers à léguer ou à donner à l'établissement public des terrains susceptibles d'enrichir son domaine propre. C'est pourquoi elle a adopté, par amendements, d'une part un *article additionnel 3 bis (nouveau)* prévoyant la dation en paiement de droits de mutation des biens immobiliers dont la situation exceptionnelle justifie la conservation en l'état et l'ouverture au public ; d'autre part un *article additionnel 3 ter (nouveau)* aux termes duquel les légataires et donataires de biens immeubles pourront en faire donation à l'Etat sous réserve de jouissance. Ces dispositions, qui reprennent celles qui ont permis à la réunion des musées nationaux de recevoir des œuvres d'art données ou léguées par des particuliers, s'inspirent également des mesures d'incitation grâce auxquelles le National trust britannique a pu assurer la protection de près de 600 kilomètres de côtes.

— *A l'article 4*, qui définit la composition du conseil d'administration de l'établissement public, la commission a adopté un *amendement* ainsi rédigé :

« Le conseil d'administration détermine la politique d'acquisitions foncières du conservatoire de l'espace littoral.

« Le conseil d'administration peut passer avec les collectivités territoriales ainsi qu'avec les établissements publics, fondations et associations d'intérêt public spécialisées des conventions tendant à leur confier la gestion des immeubles dont le conservatoire de l'espace littoral est propriétaire ou affectataire.

« Il s'assure que cette gestion s'effectue dans le strict respect des objectifs définis à l'article premier de la présente loi. »

Il a paru en effet indispensable à la commission de préciser les compétences du conseil d'administration et de garantir que la gestion du domaine du conservatoire du littoral s'effectuerait dans le strict respect des sites naturels.

— *L'article 5*, relatif aux conseils de rivage, et *l'article 6*, qui prévoit que le conservatoire de l'espace littoral pourra passer avec les propriétaires privés de bois, parcs et espaces naturels des conventions tendant à l'ouverture au public de ces propriétés, ont été adoptés sans modification.

Enfin, la commission a adopté un *amendement* lié à l'amendement précédemment adopté à l'article premier, et qui tend à la suppression de *l'article 7*, relatif à l'extension par décret en Conseil d'Etat de la compétence territoriale de l'établissement public aux rivages des lacs et plans d'eau.

La commission a approuvé les conclusions de son rapporteur pour avis, et donné un avis favorable, sous réserve des amendements proposés, à l'adoption du projet de loi.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mardi 12 novembre 1974. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Au cours d'une brève réunion, la commission a examiné les **amendements** déposés par le Gouvernement sur le projet de loi n° 68 (1974-1975) relatif **au crédit maritime mutuel**.

Elle a donné un avis favorable aux *amendements n°s 11, 12, 13 et 14* qui ont pour objet :

— de permettre la nomination à titre provisoire d'un administrateur lorsqu'un siège se trouve vacant entre deux assemblées générales ;

— de renvoyer aux statuts la détermination des quorum et majorité requis pour les assemblées générales ;

— de rendre applicables dès la promulgation de la loi les dispositions financières qui y sont incluses ;

— de réparer un oubli dans la liste des textes abrogés.

Mercredi 13 novembre 1974. — *Présidence de M. Paul Mistral, vice-président.* — Poursuivant l'examen de la loi de finances, la commission a entendu le **rapport pour avis de M. Croze** sur la **protection de la nature et de l'environnement**.

Celui-ci a rappelé, en guise de préliminaire, que le souci de la défense de l'environnement avait pris, depuis l'examen du dernier budget, une acuité nouvelle, en raison de la hausse des prix des produits pétroliers et de certaines matières premières ; ces deux éléments constituent en effet pour l'environnement à la fois une chance inespérée et un risque indéniable. Après avoir remarqué que l'ensemble des dotations affectées à ce secteur concernaient non seulement le budget du ministère de la qualité de la vie mais aussi celui de nombreux autres ministères, il a retracé l'évolution générale des crédits en 1975.

Le projet de budget porte la marque d'une sérieuse austérité, ce qui compromet l'espoir de remédier sensiblement aux lacunes du VI^e Plan. Le total des dotations budgétaires (Fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement inclus) s'élève à 297,9 millions, ce qui représente une progression de 11,8 p. 100 inférieure à celle du budget général et inférieure également à celle enregistrée par le département ministériel l'année dernière.

Le rapporteur pour avis a alors analysé les actions prioritaires envisagées pour 1975 ; elles doivent permettre la continuation des orientations déjà marquées au cours de l'exercice précédent pour les parcs nationaux et régionaux, les réserves naturelles, la chasse et la pêche ; il en sera de même en ce qui concerne la lutte contre le bruit et diverses pollutions. Des priorités nouvelles sont également envisagées en faveur des zones périphériques des parcs, de la réalisation de documents d'urbanisme ainsi que de l'amélioration de la qualité des espaces aménagés.

Il a enfin souligné deux aspects très actuels de la politique de l'environnement : il s'agit, d'une part, des perspectives nouvelles offertes par la lutte contre les gaspillages, auquel le rapport Gruson a consacré de très intéressants développements, et, d'autre part, des conséquences préoccupantes de la crise de l'énergie et, en particulier, du prochain développement des centrales nucléaires.

A ce propos, il convient de remarquer que l'accélération du programme de production d'électricité d'origine nucléaire pose des problèmes de protection de l'environnement en raison du réchauffement des eaux superficielles utilisées ainsi qu'en raison des rejets de produits radioactifs. Il convient donc de ne s'engager dans cette voie qu'avec une grande précaution.

Au cours de la discussion qui a suivi, M. Alliès a déploré le « flottement » perceptible dans la détermination des objectifs de la politique de l'environnement ainsi que le ralentissement très net des actions envisagées pour 1975. Il a jugé cette situation d'autant plus regrettable que tous les crédits ne seront même pas

consommés au cours de l'actuel exercice. Il s'est également interrogé sur la réalité du pouvoir de coordination du ministre chargé de l'environnement à l'égard des autres ministères. Il a, d'autre part, suggéré qu'à l'avenir ce soient les régions et les départements qui soient les véritables maîtres d'œuvre de la politique de l'environnement ; l'affectation d'un nombre suffisant de fonctionnaires qualifiés auprès des collectivités locales permettrait d'agir avec plus d'efficacité. Il s'est enfin fait l'interprète des populations de la côte languedocienne dont l'inquiétude est grande devant l'éventuelle installation de centrales nucléaires dans leur région.

Après que M. Voyant eut demandé certains éclaircissements sur l'implantation des nouvelles centrales nucléaires dans la région Rhône-Alpes, M. Bouloux a souligné l'intérêt des solutions de récupération sélective des déchets, comme celle qui est menée actuellement à La Rochelle, ainsi que l'avenir d'opérations exemplaires comme celle effectuée dans certains départements pour récupérer et éliminer les carcasses d'automobiles. Il a estimé nécessaire d'encourager financièrement de telles actions. Enfin, il a réclamé l'établissement d'études sérieuses pour recycler les eaux de refroidissement des centrales nucléaires.

M. Chauty est alors intervenu pour préciser certaines informations concernant les pollutions provoquées par les centrales nucléaires. En tant que membre du Conseil supérieur de contrôle de l'énergie nucléaire, il a rappelé que les risques encourus étaient de deux ordres : en ce qui concerne les radiations ionisantes, il a souligné que la radioactivité émise par les centrales était négligeable et que les problèmes posés par le stockage des déchets radioactifs n'étaient pas insurmontables ; quant à la pollution thermique, il s'est déclaré partisan d'études sérieuses pour l'implantation et le choix des sites ainsi que pour l'adoption de réfrigérants atmosphériques.

M. Francou, à propos de la lutte contre la pollution en Méditerranée, a demandé que le Gouvernement prenne enfin une initiative diplomatique pour régler, avec l'ensemble des pays riverains, les problèmes posés.

Après avoir regretté le manque de coordination dans la protection de la nature au niveau ministériel, M. Lalloy a, pour sa part, suggéré une intensification de la lutte contre la pollution des eaux continentales, contre la prolifération des gravières et des sablières, ainsi que contre la pollution par les déchets solides. Après que MM. Elhers et Létoquart eurent insisté sur la nécessité de mener une action plus vigoureuse pour diminuer le niveau des différentes pollutions d'origine industrielle, particu-

lièrement graves dans le Nord et le Pas-de-Calais, M. Pouille s'est déclaré partisan de confier aux régions la responsabilité financière et technique de la protection de l'environnement.

Après que M. Croze eut répondu aux diverses questions de ses collègues, la commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la protection de la nature et de l'environnement.

La commission a entendu ensuite les deux **rapports de Mme Brigitte Gros** sur :

Le projet de loi n° 60 (1974-1975) autorisant la **ratification du traité** entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord **concernant la construction et l'exploitation d'un tunnel ferroviaire sous la Manche**, signé à Chequers le 17 novembre 1973 et donnant les autorisations nécessaires à son exécution ;

Le projet de loi n° 61 (1974-1975) portant **création de l'établissement public national du tunnel sous la Manche**.

En ce qui concerne le second projet, Mme Brigitte Gros, après avoir rappelé l'intérêt de la construction du tunnel sous la Manche, a fait un bref historique des multiples tentatives effectuées dans le passé pour réaliser ce lien matériel entre la Grande-Bretagne et la France. Le rapporteur a donné ensuite quelques indications relatives aux caractéristiques techniques de l'ouvrage et aux perspectives d'évolution du trafic susceptible d'emprunter ce passage.

Evoquant le coût prévu des travaux, soit 9,5 milliards de francs, Mme Brigitte Gros a indiqué que la rentabilité attendue était de 15 p. 100 ; elle a rappelé, à ce propos, que le financement de la construction devait être assuré par deux sociétés privées, l'une britannique, l'autre française, qui remettront l'ouvrage une fois terminé à deux sociétés d'exploitation coiffées par « l'Autorité du tunnel sous la Manche ».

Elle a précisé les conditions de rémunération des entreprises constructrices, soit 8,7 p. 100 des recettes brutes d'exploitation, 3 p. 100 des recettes nettes et 11 p. 100 de l'apport en capital, le service des emprunts garantis par les deux Etats étant assuré par l'autorité du tunnel.

Après avoir attiré l'attention des commissaires sur la nécessité de réaliser les infrastructures routières correspondantes, le rapporteur a proposé d'insérer dans le texte *un article 5 bis* (nouveau) prévoyant que les infrastructures routières d'accès

et de dégagement du tunnel devraient être réalisées au moment de la mise en service de l'ouvrage sous la responsabilité du ministre de l'équipement.

Après avoir entendu sur ce point les observations de MM. Bouloux, Lucotte, Voyant, Labonde, Francou, Ehlers, Allié et Létouart, la commission a adopté le projet ainsi amendé.

Elle a adopté, en outre, sans modification cette fois, le projet de loi autorisant la ratification du traité franco-britannique concernant le tunnel sous la Manche.

Jeudi 14 novembre 1974. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée,* la commission a entendu **M. Barroux, rapporteur pour avis,** sur le **budget et la politique d'aménagement du territoire.** Le rapporteur pour avis a centré son exposé sur deux types de problèmes : d'une part, les actions sectorielles dans l'industrie, le tertiaire et l'agriculture, d'autre part, certains problèmes que l'actualité a mis au premier plan de l'action régionale française.

La décentralisation industrielle, premier grand objectif de l'aménagement du territoire, continue à s'exercer en faveur du développement des régions les moins riches et de la reconversion de certaines zones anciennement industrialisées. Analysant les résultats de cette action, M. Barroux a notamment évoqué les difficultés qui subsistent dans des régions comme le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine, en soulignant que les problèmes d'emploi ne résultaient pas seulement du déclin d'activités anciennes mais aussi de l'apparition sur le marché du travail de nombreux jeunes.

Le secteur tertiaire est devenu pour le développement économique plus important que l'ensemble formé par l'industrie, le bâtiment et les travaux publics puisqu'il employait, en 1968 déjà, 9 200 000 personnes contre 7 800 000 pour l'autre groupe. C'est dire que le développement régional ne peut s'appuyer seulement, ni même principalement, sur les seules activités industrielles et que le secteur tertiaire doit fournir la majorité des emplois nouveaux à créer. Or, la politique de décentralisation tertiaire souffre actuellement de limites et d'insuffisance évidentes.

Sur le plan quantitatif, on constate que, de 1968 à 1971, et contrairement à ce que l'on observait entre 1962 et 1968, les activités tertiaires ne suivent plus la décentralisation industrielle. Une certaine compensation numérique semble ainsi s'établir entre les deux secteurs, le développement industriel étant

plus accentué dans les régions défavorisées, celui du tertiaire plus net dans les zones favorisées. En outre, sur le plan qualitatif, les emplois tertiaires de niveau supérieur (commandement et recherche notamment) demeurent très fortement concentrés dans la région parisienne alors que leur croissance a été faible ou nulle dans les régions de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Centre du pays.

La politique d'adaptation du monde rural face à la mutation de l'agriculture est toujours dominée par l'action de rénovation rurale qui comporte des éléments positifs certains en favorisant l'indispensable évolution de la société et de l'économie rurale traditionnelle. La formule des dotations budgétaires spécifiques renforcées au niveau régional par les efforts considérables des collectivités locales a ainsi permis l'accélération des programmes d'équipements publics. Néanmoins, les zones de rénovation rurale demeurent des foyers d'émigration car les créations d'emplois industriels et tertiaires n'ont que partiellement compensé les suppressions enregistrées dans le secteur agricole et dans le petit commerce et l'artisanat.

Abordant, ensuite, certains des principaux problèmes actuels de l'aménagement du territoire, M. Barroux a, d'abord, examiné les incertitudes de la politique régionale dans le cadre européen. Il a regretté l'incapacité des Etats membres de la Communauté à mettre sur pied une telle politique et s'est inquiété des perspectives de forte réduction des dotations du fonds régional qu'on envisage de créer.

Le montant des investissements étrangers a crû dans une proportion considérable au cours de ces dernières années. Aujourd'hui, 16 p. 100 du chiffre d'affaires de l'industrie française se trouvent sous contrôle étranger. Les pouvoirs publics semblent favorables à ces investissements mais ils souhaitent pouvoir les contrôler et les orienter en vue de répondre aux principaux objectifs de l'aménagement du territoire français. La tâche est malaisée car les investisseurs étrangers sont assez naturellement attirés par les régions les plus développées ainsi que par les zones frontalières.

Le rapporteur pour avis a souligné les risques d'une telle politique, notamment lorsque le pourcentage de domination des capitaux étrangers devient important, tout particulièrement dans le cas d'une prise de contrôle de tout un secteur d'activité régionale. Il est indispensable que les investisseurs extérieurs prennent, avant de s'implanter, des engagements précis non seulement vis-à-vis des pouvoirs publics mais aussi vis-à-vis des populations et des régions qui les accueillent.

M. Barroux a enfin traité des problèmes de l'aménagement et de la protection des espaces littoraux. La France dispose, dans ce domaine, d'un capital considérable à la fois fragile et attirant, attirant au point de vue touristique, mais aussi au point de vue économique, en raison de l'attraction qu'exercent aujourd'hui les zones côtières et leurs installations portuaires. Mais cette attirance fait aussi la fragilité du littoral français, dans la mesure où un développement désordonné des aménagements touristiques ou industriels aboutirait à défigurer ces espaces remarquables. C'est pourquoi la politique d'aménagement du littoral est étroitement complémentaire d'une politique de protection de ce littoral ; ce second volet de l'action des pouvoirs publics comporte un certain nombre de mesures dont certaines seront soumises prochainement au Parlement.

Le rapporteur pour avis a évoqué le développement de certains sites côtiers, notamment ceux de Fos, de Dunkerque-Calais et de la façade atlantique, en soulignant leur utilité pour le développement ou la reconversion de l'industrie régionale.

Après des interventions de MM. Javelly et Raymond Brun, la commission a adopté l'avis présenté par M. Barroux, M. Schmaus ayant exprimé de fortes réserves sur la politique suivie.

M. Malassagne a présenté, ensuite, l'avis sur le budget du tourisme. Après avoir noté qu'un Français sur deux, seulement, part en vacances, il a rappelé l'importance du tourisme dans l'activité industrielle et commerciale de la France (notamment pour le commerce extérieur), et il s'est félicité du rattachement direct au secrétariat d'Etat des services du commissariat au tourisme, tout en regrettant la modicité des crédits de ce budget.

M. Malassagne a analysé les résultats définitifs de la saison touristique 1973 au cours de laquelle 500 000 Français de plus sont partis en vacances. Neuf millions d'entre eux sont allés à l'étranger et, parmi ceux-ci, un grand nombre a séjourné en Espagne et en Italie. Parmi les Français qui passent leurs vacances en France, 76 p. 100 d'entre eux partent uniquement en été : ceci montre que le problème de l'étalement des vacances reste entier ; à cet étalement s'opposent des contraintes scolaires, professionnelles et psychologiques, qui sont les plus fortes. L'hébergement vacancier des Français se fait, en priorité, dans les résidences principales ou secondaires de parents ou d'amis et le camping-caravaning.

Si 49,2 p. 100 des Français partent en vacances, des disparités importantes subsistent entre les catégories socio-professionnelles

et selon l'âge : le littoral, en priorité la côte méditerranéenne, attire le plus grand nombre de vacanciers. Les arrivées de touristes étrangers en France ont augmenté de 4,5 p. 100 mais les touristes américains sont moins nombreux que l'an dernier. La région parisienne et la côte d'Azur reçoivent le plus grand nombre de touristes. Plus de la moitié de ceux-ci ont été hébergés dans les hôtels homologués.

Le solde bénéficiaire de la balance du tourisme de 1973 est de 158 millions de dollars, soit une diminution de 40 p. 100 par rapport à 1972 et, pour 1974, il sera encore plus faible ; quant à nos concurrents européens, ils enregistrent des soldes bénéficiaires plus importants. La comparaison des prix européens de l'hôtellerie est à l'avantage de la France, mais il n'en est pas de même pour les restaurants.

Le rapporteur pour avis a abordé ensuite les moyens d'accueil et l'équipement touristique. Après avoir fait le point du parc hôtelier français et souligné les progrès réalisés par l'hôtellerie homologuée, il a regretté les difficultés des « hôtels de préfecture ». Il a attiré l'attention des commissaires sur les problèmes des investissements hôteliers qui impliquent une charge financière très lourde, et sur la nécessité d'une gestion moderne dans l'hôtellerie.

M. Malassagne a souhaité que tous les hôtels, classés ou non, soient assujettis au même taux de T. V. A. et que l'on considère comme exportation les chambres louées à des étrangers pour l'application de la taxe conjoncturelle. Le rapporteur pour avis a recommandé l'aide aux organismes de tourisme social à but non lucratif et il a fait le point des divers moyens d'accueil du tourisme social en insistant sur la nécessité d'un effort beaucoup plus important en faveur de l'aménagement de l'espace rural (chambres d'hôtes, auberges rurales, campings, etc.).

M. Malassagne, après avoir évoqué les grands aménagements régionaux, le nautisme et le thermalisme, a déclaré que, pour la montagne, il n'est prévu aucune création de station de sports d'hiver. Il a enfin abordé les problèmes de la promotion touristique tant en France qu'à l'étranger, où les représentations du tourisme français sont très insuffisantes.

Au cours du débat qui a suivi, M. Alliès a cité une expérience du département de l'Hérault en faveur des personnes âgées que l'on reçoit dans des villages de vacances ; il a indiqué la création, par le conseil général de l'Hérault, de « camphôtels » groupés en une chaîne subventionnée par le ministère de l'agriculture et insisté sur la nécessité d'un bon réseau routier pour développer le tourisme rural.

M. Marre a signalé les difficultés des petits hôtels de montagne qui ne sont pas en mesure de supporter le coût financier des équipements de sécurité récemment rendus obligatoires. M. Barroux a demandé quelques éclaircissements sur les statistiques du tourisme. M. Javelly a souhaité une intervention en faveur des stations thermales des Alpes-de-Haute-Provence. M. Mistral a regretté l'absence de coordination des actions entreprises pour la montagne. M. Raymond Brun, lui, a formulé quelques réserves sur les statistiques du tourisme à propos des « sorties » des Français à l'étranger et il a mis en relief les efforts d'investissements de l'hôtellerie au cours des dernières années.

A propos du tourisme des personnes âgées, M. Malassagne a parlé des séjours de pensionnaires de maisons de retraites urbaines dans des établissements en zone rurale pendant la période d'été, moment où les pensionnaires habituels rejoignent leur famille.

Les conclusions favorables de l'avis ont été enfin adoptées à l'unanimité.

Enfin, **M. Raymond Brun** a donné connaissance de son **rapport sur le projet de loi n° 67 (1974-1975) relatif à l'amélioration des structures forestières et concernant la tutelle des groupements syndicaux forestiers.**

Il a d'abord rappelé que la loi du 22 mai 1971 avait pour objet de favoriser le regroupement des massifs sylvicoles qui appartiennent, soit aux collectivités, soit à des propriétaires privés. Cette loi offre aux collectivités le choix entre deux solutions : soit mettre en commun la gestion de leur patrimoine forestier sans transfert de propriété, par l'intermédiaire des syndicats intercommunaux ou de syndicats mixtes ; soit fusionner leurs propriétés au bénéfice d'un établissement public local : le groupement syndical forestier.

L'objet du projet de loi est précisément de soumettre à une tutelle des pouvoirs publics, ces groupements syndicaux forestiers. Il s'agit, en effet, de réparer un oubli du législateur qui avait, en 1971, institué une tutelle sur les syndicats intercommunaux de gestion forestière et les syndicats mixtes, mais avait omis de le faire pour les groupements syndicaux forestiers. Grâce à ce projet, une lacune regrettable sera ainsi comblée.

Après une intervention de M. Barroux, la commission s'est prononcée, à l'unanimité, pour l'adoption de ce texte sans modification.

Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a entendu **M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture**, sur les problèmes posés par le budget de son département pour 1975, et la **politique agricole, tant au plan national qu'euro péen**.

M. Christian Bonnet a tout d'abord rappelé que le budget de l'année 1975 visait trois objectifs fondamentaux : former les hommes et assurer leur protection sociale ; améliorer l'orientation des productions et garantir l'écoulement des produits ; enfin, promouvoir la qualité des produits et de l'espace rural.

En ce qui concerne les dépenses sociales, le ministre a souligné la spectaculaire progression du B. A. P. S. A. qui atteindra, en 1975, la moitié du budget total et s'élèvera à 17,3 milliards de francs. Cette augmentation (+ 30,16 p. 100) provient de celle — fort importante — de la consommation pharmaceutique, ainsi que de celle des dépenses de vieillesse ; la contribution des professionnels n'augmentera que de 13 p. 100, ce qui représente une participation de 16 p. 100 à l'ensemble des dépenses sociales.

M. Christian Bonnet a alors analysé l'évolution des dépenses ordinaires de son département ; il a mis en évidence l'effort réalisé pour renforcer les services de la répression des fraudes et des services vétérinaires et précisé que l'enseignement et la recherche avaient fait l'objet d'une attention toute particulière pour 1975 : c'est ainsi que les crédits de l'enseignement public augmenteront de 54 p. 100, les bourses de 38 p. 100 et le secteur de la recherche de 21 p. 100.

Au titre des interventions publiques, le ministre a souligné l'effort prioritaire réalisé en faveur de l'aide à la montagne, à la modernisation de l'agriculture (principalement l'encouragement aux plans de développement) et à la prophylaxie des maladies animales.

Examinant ensuite la structure des dépenses en capital, le ministre a reconnu que leur augmentation serait relativement réduite en 1975 (+ 3,5 p. 100 seulement). Il a tenu à remarquer que les aides aux industries agricoles et alimentaires, ainsi qu'aux opérations de stockage et de conditionnement, croîtraient de manière appréciable.

Enfin, en ce qui concerne les dépenses d'intervention, M. Christian Bonnet a rappelé que l'action principale était du ressort du F. O. R. M. A. et de l'O. N. I. B. E. V., dont les crédits connaissent une progression satisfaisante.

M. Sordel, rapporteur pour avis, a reconnu qu'un effort réel avait été fait en faveur des dépenses sociales et de celles d'éducation et de recherche ; il s'est inquiété, d'autre part, du

niveau relativement faible des dépenses consacrées aux industries agricoles et alimentaires, à la sélection animale et aux plans de développement ; enfin, il a attiré l'attention du ministre sur les conditions d'intervention de l'O. N. I. B. E. V.

M. Durieux a fait part de sa préoccupation quant à l'avenir d'une station agronomique de l'I. N. R. A. de la région du Nord et a réclamé la fixation du prix de la betterave au niveau du prix de seuil, ainsi que l'ouverture d'un marché intérieur du sucre.

Après que **M. Bouquerel** eut regretté l'absence de tout établissement agricole dans le département de l'Oise, **M. Raymond Brun** a attiré l'attention du ministre sur les retards regrettables dans l'attribution des crédits pour les adductions d'eau et il a réclamé la prise en charge, par le ministère de l'agriculture, d'une partie des dépenses des corps départementaux de sapeurs-pompier forestiers.

M. Bajoux a demandé quelle était l'évolution des crédits d'hydraulique agricole et **M. Lemaire** a interrogé le ministre sur la situation de l'O. N. I. B. E. V. et la S. I. B. E. V.

Au cours de ses réponses, le ministre a notamment déclaré :

— qu'un effort très particulier était fait pour le stockage, mais qu'il fallait éviter de surévaluer les besoins en ce domaine ;

— qu'un réseau d'organismes agréés devait être mis en place prochainement en ce qui concerne l'O. N. I. B. E. V., de façon à éviter des profits abusifs provoqués par des opérations spéculatives ;

— que les plans de développement, malgré une relative complexité, méritaient d'être encouragés ;

— qu'il étudierait tout spécialement la situation de la station agronomique de Hasse, ainsi que la création prochaine d'un établissement d'enseignement agricole dans l'Oise ;

— que les crédits d'adduction d'eau augmenteraient de 15 p. 100, en 1975, par rapport à 1974 ;

— que les crédits d'hydraulique étaient de 9 millions de francs.

Abordant les problèmes de la politique agricole européenne, le ministre a tout d'abord déclaré que le nombre de pays intéressés la rendait encore plus difficile. Le marché agricole européen est surtout menacé par son environnement économique, en particulier le taux d'inflation des pays de la C. E. E.

La France, d'abord bénéficiaire important de cette politique, grâce à ses produits privilégiés, connaît aujourd'hui une situation inverse, notamment pour les céréales et le sucre. Les Allemands, eux, ont demandé un « inventaire » de la politique agricole

commune, ce dont M. Christian Bonnet se réjouit. Dans les mois prochains, deux obstacles nous attendent : l'établissement des prix de la prochaine campagne et l'aggiornamento de la politique de la C. E. E., rendu nécessaire par la vie de la Communauté.

Un certain nombre de sénateurs ont encore posé des **questions** au ministre, notamment **MM. Durieux, Sordel**, rapporteur pour avis, et **Bajeux** ; le ministre leur a ensuite apporté tous les compléments d'information nécessaires.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mercredi 13 novembre 1974. — *Présidence de M. Ménard, vice-président.* — **M. Parisot** a présenté à la commission son **projet d'avis sur la section « gendarmerie » et sur la section commune du budget de la défense pour 1975.**

Il a souligné, en particulier, que la gendarmerie continuait par priorité son programme d'équipement en informatique, de gestion et d'emploi ; il a rappelé l'effort accompli pour les casernements, et a analysé la répercussion sur l'arme des mesures concernant l'amélioration de la condition militaire.

Après avoir analysé, notamment, les grands traits du nouveau statut particulier des médecins et pharmaciens-chimistes des armées, premier texte de ce genre à avoir été élaboré, il a plus particulièrement examiné l'ensemble des mesures nouvelles qui, dans le budget 1975, ont trait à l'amélioration de la condition militaire. Il a conclu à la nécessité de régler cette question plutôt au moyen de statuts particuliers que par des mesures catégorielles. Il a enfin exposé la nécessité d'informer sur les problèmes de la défense une opinion publique dont l'adhésion à l'attitude de dissuasion est une des bases de l'actuelle politique de défense nationale.

M. Taittinger a présenté son **projet d'avis sur la section « forces terrestres » du budget de la défense.** Il a constaté qu'elle ne permettait pas une réalisation complète des objectifs de la troisième loi-programme, en dehors de ce qui concerne la force nucléaire stratégique (F. N. S.). Il a constaté, d'autre part, que le projet de budget marque des efforts considérables et un progrès sensible en faveur des personnels, mais il a estimé que, pour permettre à ces derniers d'accomplir complètement leur mission, un budget global ne s'élevant pas à plus de 2,90 p. 100 du P. N. B. était insuffisant.

Pour ce qui est du service militaire, il a estimé qu'un effort s'accomplit pour donner aux appelés le sentiment d'être pleinement utiles à la communauté, et, aux contribuables, celui que les jeunes appelés, à la fin de leur service, sont devenus des soldats qui ont réellement servi le pays pendant une année.

Présidence de M. Taittinger, vice-président. — **M. Ménard** a donné lecture de son **projet d'avis sur la section « air » du budget des armées**. Il a fait le bilan physique et financier de l'exécution de la troisième loi-programme, pour examiner ensuite les crédits du titre III et du titre V, notamment en ce qui concerne les études sur l'avion de combat futur (A. C. F.) et la fabrication du « Jaguar » et du « mirage F 1 ».

Rappelant l'effort en faveur des personnels qui se matérialise dans le titre III, en particulier sous la forme de mesures catégorielles, il a passé en revue celles de ces mesures qui intéressent particulièrement l'armée de l'air (primes de technicité des sous-officiers notamment).

Il a, enfin, insisté sur le fait que les économies de carburant rendues nécessaires par la situation actuelle ne doivent pas limiter à moins de quinze heures par mois l'activité aérienne des pilotes de combat.

En ce qui concerne la capacité opérationnelle de l'armée de l'air, il a rappelé que les inévitables mesures d'austérité que traduit le budget 1975 ne devront en aucune mesure entraîner une diminution systématique, dans les exercices suivants, des programmes d'équipement.

M. Maurice-Bokanowski a donné lecture de son **projet d'avis sur la section « marine » du budget de la défense**.

Après avoir rappelé les missions et les moyens de la marine, et avoir indiqué le lancement récent du quatrième sous-marin lanceur d'engins *L'indomptable* et du sous-marin *Agosta*, il a rapidement analysé les titres V et III du budget « marine ». En ce qui concerne les problèmes du personnel, il a rappelé que les perspectives de carrières des officiers-mariniers sont moins favorables que celles des sous-officiers de l'armée de l'air et de l'armée de terre.

Il a également analysé l'incidence sur les personnels de la marine des mesures inscrites au budget 1975 pour l'amélioration de la condition militaire.

Il a conclu sur la nécessité de maintenir les crédits et les effectifs nécessaires à la réalisation du plan naval, qui est tout à la fois ambitieux et raisonnable.

Les quatre rapporteurs ont répondu aux questions qui leur ont été posées par leurs collègues, notamment MM. Andrieux, Kauffmann, Vigier, Bonnet et Repiquet.

Les quatre projets d'avis ont été adoptés.

Jeudi 14 novembre 1974. — *Présidence de M. André Colin, président.* — La commission a procédé à l'audition de **M. Abelin, ministre de la coopération**, sur la **politique suivie par le Gouvernement en ce domaine** et sur les **crédits de son département.**

Répondant, tout d'abord, à un questionnaire établi par le **rapporteur pour avis** du budget de la coopération, **M. Louis Martin**, le ministre a rappelé les principes de la politique de la coopération entre la France et les pays francophones d'Afrique et de Madagascar ; cette politique doit s'adapter à des situations en très rapide évolution, elle doit résulter d'un dialogue avec les Etats intéressés, enfin elle doit être ouverte vers d'autres pays de langue anglaise ou portugaise.

M. Abelin a souligné que la coopération bilatérale de la France avec les Etats africains doit s'articuler étroitement avec l'association C. E. E. - Afrique dans le cadre des accords de Yaoundé ainsi qu'avec les organismes disposant de ressources internationales. La France s'efforce de jouer à cet égard le rôle d'animateur et de catalyseur.

Le ministre a indiqué ensuite quel était l'état de nos relations avec les pays africains francophones et les difficultés que nous rencontrons avec certains d'entre eux, notamment Madagascar ; pour la Guinée, des négociations sont en cours pour une normalisation de nos relations sous réserve de la libération d'un certain nombre de Français encore détenus à titre politique.

M. Abelin a reconnu que des subventions continuaient d'être versées à certains budgets de fonctionnement mais seulement en faveur de quelques Etats du Sahel particulièrement pauvres. La France verse en outre à ces pays, pour faire face aux conséquences de la sécheresse, une aide directe de 80 millions de francs et participe pour 66 millions de francs à l'aide de la C. E. E.

Le ministre a fait le point des négociations engagées pour le renouvellement de l'accord de Yaoundé ; au lieu des dix-neuf Etats actuellement associés à la C. E. E., c'est maintenant plus de quarante Etats qui ont accepté de participer à l'association avec la Communauté européenne. Les pays francophones ne

devront pas, pour autant, être défavorisés ; le nouveau F. E. D. (Fonds de développement européen) disposera de ressources trois fois plus importantes qu'auparavant.

M. Abelin a ensuite répondu à de nombreuses questions qui lui ont été posées notamment par M. Ménard, sur la hausse de certaines matières premières qui alimentent nos industries et sur le système de garantie de nos investissements en Afrique, par M. Palmero sur la nécessité d'uniformiser la position de la France et de ses partenaires africains lors de certaines conférences internationales comme celle de Caracas sur le droit de la mer, par M. d'Ornano sur l'aide à accorder aux petites écoles françaises en Afrique, par M. Kauffmann sur l'encouragement à apporter au jumelage de villes françaises et africaines et par M. Repiquet sur l'avenir de l'arsenal de Diego Suarez.

Enfin le ministre a donné les grandes lignes du budget de son département.

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 13 novembre 1974. — *Présidence de M. Marcel Souquet, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée,* la commission a entendu le **rapport de M. Herment** sur le projet de loi n° 216 (1973-1974), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la **pharmacie vétérinaire**.

Le rapporteur a replacé le texte proposé dans son contexte de fait et de droit.

Face à l'extension considérable des recherches scientifiques entreprises en vue d'améliorer la productivité du bétail, la composition, la distribution et l'administration des produits qui résultent de ces recherches demeurent insuffisamment contrôlées dans le cadre de la réglementation actuelle en matière de pharmacie vétérinaire. Ce sont ces lacunes, préjudiciables à la santé du cheptel, à la prospérité de l'éleveur, à l'exportation de la production française et finalement à la santé des consommateurs, que le projet de loi a pour objet de combler. Il tend, dans un chapitre III nouveau introduit dans le code de la santé publique, à définir le médicament vétérinaire, à circonscrire les rôles respectifs des pharmaciens, des vétérinaires et des groupements agricoles dans la distribution et l'emploi des médicaments vétérinaires, à interdire le colportage, à réglementer la préparation industrielle et la vente en gros des médicaments vétérinaires soumis à autorisation

de mise sur le marché. Certaines substances ne pourront être délivrées que sur ordonnance d'un vétérinaire. Des dispositions transitoires sont prévues, notamment pour autoriser provisoirement le fonctionnement des laboratoires, la fabrication des médicaments et leur vente par colportage.

Ayant ainsi exposé le contenu et la portée du projet de loi, le rapporteur a fait état des multiples contacts qu'il a eus avec les organisations professionnelles et groupements concernés par les réformes proposées.

Au cours de la discussion générale qui s'est alors instaurée divers commissaires, notamment MM. Gravier, Schwint et Mathy, ont insisté sur la nécessité d'améliorer un texte indispensable à la fois à la sauvegarde de la santé publique, à l'intérêt bien compris des éleveurs et à l'amélioration des rapports entre les professions intéressées.

L'examen des articles a donné lieu à des débats animés.

Outre divers *amendements* tendant à améliorer la rédaction ou à préciser la portée des dispositions prévues pour les articles L. 607, L. 610, L. 612, L. 611-1, L. 617-6, L. 617-13, L. 617-15, L. 617-16, L. 617-17, L. 617-18, L. 617-21 et L. 617-23 du code de la santé publique, la commission a adopté des amendements modifiant plus substantiellement la portée du projet de loi, pour la plupart d'entre eux avec le souci de préserver, dans les meilleures conditions, la santé publique.

C'est ainsi qu'à l'article L. 608, elle a décidé de supprimer les dispositions conférant un statut privilégié aux aliments d'adaptation.

A l'article L. 610, elle a écarté les dispositions prévues pour les petits animaux de compagnie.

A l'article L. 612, à l'issue d'une vive et longue discussion à laquelle ont participé, outre le président Souquet et le rapporteur, MM. Mézard, Schwint, Namy, Henriet, Talon, Mathy, Moreigne, Rabineau, Gravier, Grand, Touzet et Mlle Scellier, elle a repoussé divers amendements visant à étendre les droits conférés aux groupements agricoles à l'acquisition, à la détention et à la distribution de tous les médicaments vétérinaires, estimant insuffisants les moyens d'un indispensable contrôle.

Elle a adopté, sur cet article, plusieurs amendements tendant, pour l'essentiel :

— à ajouter les groupements de défense sanitaire au nombre des groupements agricoles susceptibles d'agrément ;

— à ne pas accorder la même possibilité aux personnes liées par contrat à des éleveurs ;

— à faire participer les pharmaciens aux commissions paritaires ;

— à remplacer, à la fin du quatrième alinéa, les mots « contrôlant l'élevage sur place » par les mots « exerçant sur place ».

A l'article L. 617-13, elle a supprimé les dispositions prévoyant la création d'un corps d'auxiliaires vétérinaires et décidé de demander au Gouvernement, par la voix de son rapporteur, de s'engager à prendre les mesures nécessaires pour pallier l'insuffisance des personnels vétérinaires.

A l'article L. 617-14, enfin, elle a adopté un amendement tendant à unifier, en le portant à cinq ans, le délai pendant lequel le colportage sera provisoirement autorisé, pour les personnes physiques comme pour les personnes morales.

Ainsi amendé, le projet de loi a été adopté à l'unanimité.

D'autre part, la commission a désigné **M. Gravier** comme candidat titulaire et **MM. Moreigne et de Wazières** comme candidats suppléants pour la **représentation du Sénat au sein du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles**.

Elle a également nommé **M. Schwint** comme **rapporteur** de sa proposition de loi n° 78 (1974-1975) fixant à dix-huit ans l'âge requis pour être élu en qualité de **délégué du personnel ou membre du comité d'entreprise**.

Au cours d'une seconde séance qui s'est tenue dans l'après-midi, la commission a entendu **M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, sur la politique du Gouvernement à l'égard des travailleurs immigrés**.

Après avoir rappelé l'importance de la population immigrée en France, qui représente environ 4 millions de personnes, dont 2 millions de travailleurs, et qui contribue de façon vitale à l'activité économique de notre pays, le ministre a insisté sur le souci gouvernemental d'envisager et de résoudre de façon globale, et non plus au coup par coup, les problèmes posés par l'immigration.

Une analyse lucide, préalable, nécessaire à toute amélioration véritable de la situation, conduit à renforcer le contrôle des entrées qui se heurte d'ailleurs à des difficultés nombreuses, en particulier du fait du grand nombre des « faux touristes ». Il est également indispensable d'améliorer résolument les conditions d'accueil et de séjour des intéressés, en concertation tant avec les partenaires sociaux français qu'avec les gouvernements des pays d'immigration.

La décision prise récemment de suspendre l'immigration et de ne lever cette suspension que par voie d'accords bilatéraux entre la France et les pays concernés répond à cette double préoccupation.

Un vaste effort de formation doit être entrepris en faveur des travailleurs immigrés qui, pour l'instant, ne bénéficient pas assez des nouvelles réglementations applicables à l'ensemble des travailleurs. Un stage initial de préparation à l'immigration, à la charge de l'Etat, sera institué.

En matière de logement, le ministre a souligné que les collectivités locales seraient aidées dans l'acquisition des terrains et qu'un cinquième de la taxe patronale de contribution à la construction de logements, taxe qui va être portée à 1 p. 100, serait consacré au logement des immigrés. Il est prévu également de favoriser l'accès des travailleurs étrangers aux programmes H. L. M.

Diverses mesures seront également mises en œuvre pour favoriser l'insertion de femmes immigrées dans la société française et pour permettre aux jeunes étrangers de bien s'intégrer dans le système scolaire français. Ils bénéficieront, en particulier, de stages spécifiques de préformation.

Tous les éléments de cette politique seront précisés dans un livre blanc qui devrait paraître au cours du premier semestre de 1975.

Evoquant enfin les problèmes posés par une certaine renaissance du racisme, le ministre a insisté sur la nécessité de favoriser une bonne information réciproque, l'incompréhension et l'ignorance seules empêchant quelquefois les traditions d'accueil de la France de se manifester autant qu'il serait souhaitable.

M. Méric, rapporteur pour avis du budget du travail, a demandé au ministre un effort plus soutenu pour empêcher l'immigration sauvage, ainsi que pour enrayer, grâce à une campagne d'explication, les manifestations de racisme qui apparaissent parfois dans les grandes agglomérations. Il a souhaité la création de commissions constituées de travailleurs étrangers, appelés à participer à la vie administrative ou municipale sur les problèmes les concernant et qui transmettraient l'information entre les responsables nationaux ou locaux et les communautés de migrants.

Le ministre a rappelé sa volonté de faire en sorte que soient réprimées sévèrement les infractions à la législation applicable aux immigrés. Il a annoncé la constitution d'un groupe de travail sur ce problème.

Répondant à une question de **M. Terré** sur les difficultés d'intégration des travailleurs étrangers en matière de logement, le ministre a souligné la nécessité de concilier la qualité du logement offert avec le désir de beaucoup d'immigrés d'envoyer à leur famille une grande partie de leur salaire et donc de restreindre leurs dépenses personnelles.

Enfin, il a précisé à **M. Mézard**, qui dénonçait le caractère désuet et inadapté aux problèmes actuels des critères du contrôle médical, que des études étaient en cours pour moderniser et améliorer ce contrôle.

Jeudi 14 novembre 1974. — *Présidence de M. Souquet, président.* — La commission a procédé à l'audition de **M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture**, sur les crédits du budget annexe des prestations sociales agricoles (B. A. P. S. A.).

Le ministre a souligné que le projet de B. A. P. S. A. marquait une étape importante vers la parité sociale agricole. Il comporte un taux exceptionnel de progression : 24 p. 100 par rapport au B. A. P. S. A. de 1974 et au collectif budgétaire qui l'avait complété. Les crédits consacrés à la vieillesse, qui représentent 55 p. 100 du budget total, augmentent de près de 45 p. 100. L'harmonisation totale des prestations, qu'on devrait approcher d'ici à 1978, s'effectuera sans porter atteinte à l'autonomie de gestion du régime agricole. Cette parité semble déjà assurée en matière d'assurance maladie, la consommation médicale de l'exploitant agricole ayant dépassé, cette année, celle de l'assuré du régime général.

La seconde caractéristique de ce B. A. P. S. A. tient à la participation modérée qui est demandée aux agriculteurs. Le financement professionnel devrait n'augmenter que de 13 p. 100. La forte augmentation de la part du financement extérieur correspond à la « créance démographique » du régime agricole sur les autres. Le système de compensation démographique inter-régimes, qui fait l'objet d'un projet de loi en cours de discussion, tend à institutionnaliser un tel mécanisme.

Le ministre a ensuite rappelé les imperfections du système actuel de protection sociale des exploitants :

— disparités existant entre les cotisations cadastrales payées par les agriculteurs des divers départements ;

-- maintien de l'exonération de certaines cotisations pour les retraités qui continuent à avoir une activité, alors que les inactifs non bénéficiaires du Fonds national de solidarité continuent de payer les cotisations maladie.

— **A. M. Henriet**, qui l'interrogeait sur l'extension au régime agricole des prêts aux jeunes ménages existant dans le régime général, il a signalé qu'un projet de loi déposé par le Gouvernement prévoyait cette extension et que les crédits y afférents étaient déjà inscrits dans le B. A. P. S. A.

M. Gravier, rapporteur pour avis, a évoqué la situation souvent difficile des exploitants et associés d'exploitation et l'éventualité d'une fusion entre les corps de l'inspection des lois sociales en agriculture et de l'inspection du travail. Il a rappelé la nécessité de faire bénéficier les épouses et veuves d'exploitants de l'ensemble des prestations d'invalidité et déploré les distorsions existant encore entre l'allocation de salaire unique et l'allocation de la mère au foyer.

Le ministre a reconnu l'existence des problèmes soulevés et rappelé que la cotisation d'A. M. E. X. A. (assurance maladie des exploitants agricoles) avait été réduite pour les veuves. Il a précisé que l'alignement de la situation des inspecteurs des lois sociales en agriculture sur celle des inspecteurs du travail, qui devait faire l'objet d'un texte réglementaire, ne s'accompagnerait d'aucun transfert de compétences d'un corps à l'autre.

Enfin, le ministre a répondu aux **questions** :

— de **M. Mézard**, sur la dévitalisation des campagnes et les difficultés du ramassage scolaire pour l'enseignement agricole ;

— de **M. Touzet**, sur une meilleure adaptation des cotisations A. M. E. X. A. aux différents régimes ;

— de **M. Moreigne**, sur la nécessité de favoriser l'accession des jeunes ruraux à la propriété d'un logement autonome ;

— de **M. Talon**, sur l'insuffisance du nombre des écoles maternelles en milieu rural ;

— de **M. Mathy**, à propos de l'indexation de l'indemnité viagère de départ sur le salaire minimum de croissance, indexation que le Gouvernement n'envisage pas dans l'immédiat ;

— de **M. Bohl**, sur les hôpitaux ruraux.

Après le départ du ministre, la commission a procédé à l'examen des *amendements* au projet de loi n° 34 (1974-1975), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la **protection sociale commune à tous les Français et instituant une compensation entre régimes de base de sécurité sociale obligatoires**. Elle a donné un avis favorable à l'amendement n° 1 de la commission des finances, à l'amendement n° 9 de M. d'Andigné, aux amendements n°s 10, 11, 12 et 13 de M. Schwint, ainsi qu'à l'amendement n° 14 de M. Aubry.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE
ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 12 novembre 1974. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée,* la commission a, d'abord, examiné, sur le **rapport de M. Yves Durand, rapporteur spécial, le budget du tourisme 1975.** Dans l'analyse qu'il a présentée, M. Yves Durand a souligné la modestie des crédits comparée à l'importance économique du secteur touristique. Au moment où les structures administratives viennent d'être modifiées, par la suppression du poste de commissaire général, un rapport d'activité présente le bilan des réalisations pendant la période 1971-1974. En dépit de certaines insuffisances, ce bilan apparaît comme tout à fait positif.

A propos de l'évolution des crédits qui passent de 53,9 millions de francs à 61,4 millions en 1975, le rapporteur spécial a surtout regretté que les moyens consacrés à la promotion touristique dans les pays étrangers restent pratiquement inchangés. L'influence positive exercée par les revenus touristiques sur le solde de la balance française des paiements aurait justifié un effort plus important. En ce qui concerne les dépenses en capital, un effort assez sensible en crédits de paiement est réalisé pour subventionner les équipements de tourisme social : camping et villages de vacances.

En ce qui concerne les actions menées, M. Yves Durand a mis l'accent sur l'infléchissement de la politique d'aide à l'équipement hôtelier en faveur des établissements de catégorie moyenne et non plus de l'hôtellerie de luxe comme les années précédentes. De même, en matière d'équipements collectifs, l'effort en montagne sera orienté davantage vers la moyenne montagne et la réalisation d'hébergements « banalisés ». Pour le littoral, l'objectif est de privilégier les usages collectifs en développant les équipements permettant un meilleur accueil et de procéder à un aménagement en profondeur de l'arrière pays. Enfin, pour l'espace rural, le rapporteur a souhaité qu'une aide particulière soit apportée au développement des gîtes ruraux.

Diverses observations ont alors été présentées :

— par M. Coudé du Foresto, rapporteur général, sur l'importance des études exécutées pour le compte de l'Etat par des organismes publics et privés, sur la politique des ports de plaisance et sur l'activité de certains bureaux ou agences de tourisme ;

— par M. Chochoy sur la faveur que connaissent les gîtes ruraux et l'intérêt de les développer ;

— enfin par M. Edouard Bonnefous, président, sur les résultats critiquables de la politique d'aide à l'hôtellerie et sur l'absence d'animation touristique à Paris.

La commission a procédé, ensuite, sur le **rapport de M. Boyer-Andrivet, rapporteur spécial**, à l'examen des **crédits de l'environnement**.

M. Boyer-Andrivet a notamment fait ressortir que si ces crédits sont modestes, 186 millions de francs en 1975, leur évolution est, en outre, préoccupante. En ce qui concerne les moyens de fonctionnement des services, les mesures nouvelles limitées à 6 millions de francs s'appliquent essentiellement au renforcement et au logement des services centraux alors que les services régionaux et l'inspection des établissements classés demeurent très insuffisants. Pour les interventions, les subventions des parcs nationaux sont en accroissement en francs courants, mais les aides aux parcs régionaux ainsi que les études, travaux et subventions diverses de fonctionnement concernant la protection de la nature et de l'environnement sont frappés par une mesure d'économie. Mais c'est pour les dépenses en capital que la situation est la plus préoccupante. En effet, alors que les autorisations de programme augmentent modérément, les crédits de paiement sont plafonnés ou régressent depuis plusieurs années, si bien que les échéanciers d'autorisations de programme sont repoussés et que les échéances s'accumulent. Les crédits de paiement dégagés ne sont eux-mêmes consommés que dans une proportion insuffisante. Cette constatation est notamment valable pour les interventions dans le domaine de l'eau et pour le fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement (F. I. A. N. E.). En fait, nombre d'actions pour lesquelles des autorisations de programme ont été dégagées demeurent à l'état de projets et tardent à être effectivement réalisées. Les remaniements gouvernementaux n'ont pas amélioré la situation ni contribué à doter d'une ligne politique ferme l'environnement qui aura changé trois fois de titulaire en 1974 et se trouve actuellement privé de secrétaire d'Etat.

Après l'exposé du rapporteur spécial, un large débat s'est instauré, au cours duquel divers commissaires ont présenté leurs observations. M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a déploré l'importance des études exécutées à l'extérieur pour le compte du ministère et souligné la gravité de certains problèmes, notamment celui de la pollution marine. M. Chochoy a demandé

des sanctions personnalisées, plus rigoureuses et mieux appliquées surtout à l'encontre des entreprises polluantes. Il a estimé que les réticences des entreprises entravaient la lutte contre la pollution. M. Yves Durand a préconisé des mesures fiscales et l'octroi de prêts à bas taux d'intérêt pour inciter les entreprises à lutter contre la pollution. M. Edouard Bonnefous, président, a dénoncé l'insuffisante fermeté de la lutte contre la pollution, l'absence d'une volonté politique jouant un rôle d'inspiration et d'animation. Ces lacunes aboutissent à une régression de la politique en faveur de la protection de la nature et de l'environnement. En conclusion, la commission a recommandé à son rapporteur spécial de présenter une mise en garde sévère dans son rapport.

Puis elle est passée, sur le **rapport de M. Chochoy, rapporteur spécial, à l'examen du budget annexe des postes et télécommunications.**

Dans l'analyse qu'il a présentée, M. Chochoy a notamment indiqué que la première section du budget, celle du fonctionnement, présentait un excédent de plus de deux milliards de francs, résultant du déficit enregistré par la poste et les services financiers et de l'excédent dégagé pour les télécommunications. A propos des services financiers, il a fait observer que les nouvelles règles de rétribution des fonds des chèques postaux mis à la disposition du Trésor prévoient un taux de 1,5 p. 100 jusqu'à un montant de 31 milliards de francs et l'application du taux du marché monétaire au-delà. De cette façon, la rétribution moyenne se situe à 3,4 p. 100 alors que les P. T. T. doivent lancer des emprunts à 11,4 p. 100.

En ce qui concerne les effectifs, dont la situation est dans une large mesure à l'origine du mécontentement actuel, 4 000 emplois nouveaux seront créés en 1976, mais la moitié des créations seulement interviendront au cours des neufs premiers mois de l'année. La mesure ne représente d'ailleurs qu'un accroissement de 1,1 p. 100 des effectifs alors que le trafic de la poste augmentera de 4 p. 100 et celui des télécommunications de 14 p. 100.

Dans la deuxième section, celle des opérations en capital, 91 p. 100 des crédits sont consacrés aux équipements de télécommunications. Un crédit de 330 millions de francs est prévu pour le paiement de la T. V. A. sur les travaux des sociétés de financement dont la charge incombe à l'administration.

En conclusion, M. Chochoy a proposé à la commission un *amendement* tendant à la suppression à compter du 1^{er} janvier 1976, des avances remboursables demandées aux particuliers.

Un débat s'est alors instauré au cours duquel les commissaires ont présenté diverses observations. M. Marzin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, a estimé que si le secrétaire d'Etat s'est déclaré favorable à la suppression des avances remboursables pour les particuliers, il n'en va pas de même pour les collectivités locales. Les régions, d'ailleurs, interviennent de plus en plus dans ce domaine et il faut favoriser cette initiative. En l'état actuel des choses, les avances demeurent indispensables et leur suppression risquerait de paralyser les services des télécommunications. Pour résoudre la question, d'ailleurs, le secrétaire d'Etat a annoncé son intention de porter la taxe de raccordement de 500 à 1 100 francs. M. Coudé du Foresto a regretté certains propos tenus par le secrétaire d'Etat et souligné la gravité du problème des effectifs ; il a dénoncé en outre le caractère inflationniste des emprunts à l'étranger pour la réalisation de certains équipements téléphoniques et proposé que le problème soit réglé par des avances de trésorerie effectuées par les services financiers.

La commission a adopté l'amendement présenté par M. Chochoy.

Enfin, sur **proposition de M. Edouard Bonnefous, président**, la commission a décidé que le **groupe d'étude des postes et télécommunications** poursuivrait ses travaux au cours de l'année prochaine. Il a été entendu que M. Marzin y participerait comme représentant de la commission des affaires économiques.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'**audition de M. Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement, sur le projet de budget pour 1975 des crédits des services de l'information et sur les problèmes relatifs à la radiodiffusion et à la télévision.**

Dans son exposé, qu'il a orienté en fonction des questions qui lui avaient été préalablement posées par écrit par la commission, le secrétaire d'Etat a notamment donné les précisions suivantes :

— le secrétaire d'Etat a reçu délégation du Premier ministre pour la mise en œuvre de la loi du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision ; il assiste en outre le Premier ministre pour les problèmes relatifs à la presse écrite ;

— la délégation générale à l'information relève directement du Premier ministre ; ses modalités de financement en 1974 n'ont pas été parfaitement satisfaisantes et le Parlement en sera saisi lors de l'examen du projet de loi de finances rectificative de fin d'année ;

— le régime fiscal de la presse pourrait être amélioré grâce à l'assujettissement de cette activité à la T. V. A. au taux réduit, avec des réfections d'assiette ayant pour objet de favoriser par priorité les publications ayant peu de publicité ;

— il est envisagé de renouveler l'aide exceptionnelle accordée en 1973 à certains journaux ; cette aide, dont le financement serait budgétaire, sera sans doute inscrite dans le collectif de fin d'année et son montant sera de l'ordre de 3 à 3,5 millions de francs ;

— la régie française de publicité deviendrait une holding dont 51 p. 100 du capital serait détenu par l'Etat et qui aurait deux filiales majoritaires, l'une pour la publicité sur la chaîne 1, l'autre pour la publicité sur la chaîne 2 ;

— les taux de la redevance ne seront pas augmentés en 1975 et les conditions d'exonération ne seront pas modifiées ;

— les ressources provenant de la publicité de marque à la télévision se monteront à 640 millions de francs hors taxes en 1975 ;

— le crédit inscrit au budget des charges communes pour le remboursement des exonérations de redevance aurait dû être pour 1975 de l'ordre de 130 millions de francs au lieu de 95 millions ;

— la répartition du produit de la redevance en 1975 fera l'objet d'un amendement du Gouvernement au projet de loi de finances ; cet amendement sera déposé lors du débat public au Sénat ; le produit de la redevance sera réparti entre l'établissement public de diffusion et les quatre sociétés nationales de programmes ; toutefois, le montant que ces dernières devront reverser à l'Institut de l'audiovisuel figurera également dans la répartition proposée au Parlement par le Gouvernement ;

— le Gouvernement souhaite que l'Institut de l'audiovisuel conserve sa qualité de prestataire de services ;

— en l'état actuel des choses, les prévisions budgétaires des organismes issus de l'O. R. T. F. excèdent d'environ 400 millions de francs le montant des ressources globalement disponibles.

Dans le **débat** auquel ont donné lieu les déclarations du ministre, les membres de la commission ont formulé diverses **observations**.

M. Edouard Bonnefous, président, a insisté sur les difficultés supplémentaires qu'entraîne pour la presse la crise de l'imprimerie.

M. Fosset, rapporteur spécial des crédits de l'information, a souligné que les aides de l'Etat à la presse augmentent moins vite que les charges de celle-ci et il a demandé au secrétaire

d'Etat si le Gouvernement envisageait des mesures pour compenser les répercussions défavorables qu'avait pour la presse la grève des postes. Il a souhaité que les facilités offertes par l'article 39 bis du code général des impôts soient utilisées pour remédier à la crise de l'imprimerie. Il a enfin demandé des précisions sur la situation financière de l'Agence France-Presse.

M. Coudé du Foresto, rapporteur général, s'est étonné du coût élevé des frais de perception de la redevance.

M. Cluzel, rapporteur spécial pour la radiodiffusion et la télévision, a demandé des précisions sur le coût de la liquidation de l'O. R. T. F., sur le financement de l'Institut de l'audiovisuel et de l'établissement public de diffusion, ainsi que sur la protection dont bénéficiera à titre transitoire la société de production.

Après le départ du ministre, **M. Fosset, rapporteur spécial des crédits de l'information**, a présenté les principaux éléments de son rapport que la commission a approuvés.

M. Cluzel, rapporteur spécial pour la radiodiffusion et la télévision, a alors demandé à la commission de se prononcer sur le principe d'un certain nombre d'amendements qui pourraient être proposés en ce qui concerne la répartition du produit de la redevance.

L'objet des amendements que la commission a ainsi adoptés sur la proposition de son rapporteur spécial s'analyse comme suit :

— un premier amendement à l'article 30 du projet de loi de finances aurait pour objet de prévoir la possibilité d'affecter directement une partie du produit de la redevance, d'une part, à l'Institut de l'audiovisuel et, d'autre part, à l'établissement public de diffusion, pour lui permettre de financer non seulement l'extension de son réseau mais également ses dépenses d'études et de recherches ;

— un deuxième amendement à l'article 30 aurait pour objet, soit de supprimer tout prélèvement sur le produit de la redevance au profit de l'organisme liquidateur, soit de limiter ce prélèvement au produit d'une éventuelle majoration des taux de la redevance ;

— un troisième amendement, de caractère rédactionnel, aurait pour objet d'harmoniser le texte de divers articles de la loi du 7 août 1974 avec les dispositions de l'article 30 du projet de loi de finances, tel qu'il résulterait des deux amendements précédents ;

— un *quatrième amendement* prévoirait une procédure dérogatoire à la loi du 7 août 1974 pour habiliter le Gouvernement à répartir en 1975 le produit de la redevance tout en préservant les droits du Parlement.

La commission a donné mandat à son rapporteur spécial pour que, compte tenu des amendements qui pourront être adoptés par l'Assemblée nationale ou proposés au Sénat par le Gouvernement, il formule définitivement, en accord avec le rapporteur général, les amendements dont le principe a ainsi été retenu.

Mercredi 13 novembre 1974. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée,* la commission a procédé, sur le **rapport de M. Pierre Brousse, rapporteur spécial,** à l'examen des crédits demandés pour 1975 au titre du **logement.**

Abordant tout d'abord les dotations affectées à l'urbanisme, le rapporteur spécial a rappelé la faiblesse des crédits alloués au financement de la politique de réservations foncières, en insistant sur la nécessité d'accorder aux communes la maîtrise des sols grâce à l'octroi de prêts à long terme ; au terme d'un large débat, auquel ont notamment participé MM. Chochoy, Monory, Lombard, Héon, de Montalembert et Edouard Bonnefous, président, M. Pierre Brousse a souligné l'ampleur des difficultés liées aux insuffisances des plans d'urbanisme et il a évoqué l'augmentation excessive du prix des terrains.

S'agissant des objectifs de la politique des villes moyennes, M. Monory a notamment regretté l'imprécision des critères relatifs à la définition de ces centres urbains.

Traitant ensuite des crédits affectés au logement, le rapporteur spécial a évoqué le ralentissement du rythme de construction des habitations à loyer modéré ; après interventions de MM. Monory, Chochoy, Kistler, Héon, de Montalembert et Edouard Bonnefous, président, la commission a reconnu que l'importance de cette question appelait une **étude** approfondie dont elle a chargé M. Pierre Brousse.

Répondant alors aux questions de MM. Fosset, Monory, Chochoy, Coudé du Foresto, rapporteur général, et de Mlle Rapuzzi, le rapporteur spécial a formulé les observations suivantes :

— la rigueur de l'encadrement du crédit risque de favoriser la dégradation de la situation des entreprises de construction ;

— la réalisation de l'isolation thermique devrait majorer le coût des bâtiments ;

— l'industrialisation de la construction mérite un examen critique de ses avantages et inconvénients.

Après interventions de MM. Fosset et Edouard Bonnefous, président, la commission a approuvé les conclusions du rapporteur spécial et elle a adopté, sur sa proposition, un *amendement* à l'article 52 du projet de loi de finances pour 1975, tendant à étendre aux catégories sociales les plus défavorisées le bénéfice des dispositions relatives aux modifications apportées au financement du logement des seuls travailleurs immigrés.

La commission a également décidé de soumettre à l'appréciation du Sénat les articles 43 (construction d'habitations à loyer modéré), 44 (H. L. M., bonifications d'intérêts), 45 (programme triennal de logements primés) et 51 (suppression de la bourse d'échanges de logements) du projet de loi de finances pour 1975.

La commission a ensuite examiné les **crédits** demandés pour 1975 au titre de l'**équipement** sur le **rapport de M. Pierre Brousse, rapporteur spécial**.

Le rapporteur spécial a évoqué l'évolution du programme de construction des autoroutes et a rappelé les projets relatifs au développement des voies rapides. A ce sujet, Mile Rapuzzi s'est déclarée hostile à l'institution de péages sur les autoroutes urbaines.

M. Pierre Brousse a ensuite évoqué les objectifs de la politique de l'eau ; MM. Edouard Bonnefous, président, Raybaud, Monory et Coudé du Foresto, rapporteur général, ont alors insisté sur l'ampleur des difficultés soulevées par la nécessité d'assurer la sauvegarde des ressources naturelles grâce à une meilleure coordination de l'action des administrations.

S'agissant de l'avenir de l'Institut géographique national, le rapporteur spécial a rappelé la nécessité de favoriser la décentralisation des services de l'Etat.

La commission a alors approuvé le rapport de M. Pierre Brousse sur les crédits de l'équipement pour 1975.

La commission a enfin examiné, sur le **rapport de M. Pierre Brousse, rapporteur pour avis**, le projet de loi n° 60 (1974-1975) autorisant la ratification du traité entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, concernant la construction et l'exploitation d'un **tunnel ferroviaire sous la Manche**, signé à Chequers le 17 novembre 1973 et donnant les autorisations nécessaires à son exécution.

Le rapporteur pour avis a analysé les dispositions financières du traité en soulignant que le financement privé des opérations est suspendu à l'existence de garanties publiques.

Au terme du débat qui a suivi, et auquel ont notamment participé Mlle Rapuzzi, MM. Lombard, de Montalembert, Brousse, Coudé du Foresto, rapporteur général, et Edouard Bonnefous, président, la commission a souligné que les implications économiques du projet étaient diverses sur le plan national et qu'il y aurait notamment lieu d'interroger le ministre compétent sur les impacts concernant l'aménagement du territoire.

La commission a approuvé les observations présentées par M. Pierre Brousse, rapporteur pour avis.

Au cours d'une deuxième séance tenue dans l'après-midi, la commission a examiné, sur le rapport de M. Héon, rapporteur spécial, le projet de budget pour 1975 du ministère des affaires étrangères.

Le rapporteur spécial a présenté, en les commentant, les principales variations de crédits entre 1974 et 1975. Au cours de son exposé, M. Héon a notamment formulé les observations suivantes :

— la croissance du budget des affaires étrangères demeurant inférieure à celle du budget de l'Etat, la part des affaires étrangères dans le budget général continuera de décroître pour ne plus représenter que 1,06 p. 100 ;

— le plafonnement des crédits affectés à l'entretien du parc automobile dénote lui aussi un effort appréciable d'économie ;

— dans le même esprit, la réalisation de nombreuses opérations d'équipement a dû être différée ;

— le retard dans la mise en application du plan de renforcement de la sécurité dans les postes à l'étranger ne cesse de s'aggraver ;

— des économies sur les frais de déplacement des personnels pourraient être réalisées si les appartements de fonction étaient dotés d'un minimum de mobilier ;

— une politique plus dynamique d'acquisition immobilière permettrait, à terme, de réaliser des économies ;

— au titre des relations culturelles, trente emplois sont supprimés dans les lycées français au Maroc et d'autres économies sont prévues sur les moyens de diffusion culturelle, sur les opérations de coopération scientifique (au Brésil et au Chili) et sur le dispositif culturel français en Europe occidentale ;

— la principale économie réalisée porte sur les contributions internationales et est supérieure à 60 millions de francs ; cette limitation de la participation française aux dépenses des organi-

sations internationales dénote peut-être le vœu du Gouvernement français d'obtenir une participation accrue des pays producteurs de pétrole au financement de ces organisations ;

— l'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, un amendement tendant à réduire de 5 700 000 F les crédits du titre IV ; cet amendement, qui affecte le Chili, vise à obtenir la libération de ressortissants français emprisonnés.

Au terme de son exposé, M. Héon, rapporteur spécial, a indiqué à la commission que son rapport écrit comportait des développements, d'une part, sur l'exécution du budget des affaires étrangères en 1974, d'autre part, sur les négociations entre pays producteurs et pays consommateurs de pétrole.

Les membres de la commission ont alors formulé des observations :

— M. Edouard Bonnefous, président, a demandé des précisions sur les crédits consacrés à l'Algérie et aux pays membres de l'O. P. E. P. ;

— M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a interrogé le rapporteur spécial sur le nombre exact des suppressions d'emplois ;

— M. Monory a regretté que la commission interministérielle qu'avait constituée M. Chaban-Delmas lorsqu'il était Premier ministre pour coordonner l'action des villes, notamment des villes jumelées, dans les relations internationales, ait été mise en sommeil ; il a souhaité par ailleurs que les questions relatives à la francophonie restent dans les compétences du ministre de la coopération ;

— M. Chochoy a demandé quelle était l'affectation des crédits demandés au titre des télécommunications en Syrie ;

— M. Jargot a exprimé la crainte que les transferts d'emplois figurant dans le budget n'entraînent une diminution des échanges de jeunes.

Répondant aux intervenants, M. Héon, rapporteur spécial, a donné les précisions suivantes :

— le total des crédits affectés aux Etats membres de l'O. P. E. P., en provenance du budget des affaires étrangères, est de l'ordre de 300 millions de francs pour les dépenses ordinaires ; sur ce total, 250 millions de francs sont consacrés à l'Algérie et correspondent à la subvention à l'Office universitaire et culturel français (43 millions de francs), à l'aide au développement par la formation et l'enseignement (101,5 millions), à l'aide technique au développement (76,5 millions), à

l'action culturelle et artistique et à l'aide militaire ; en revanche, aucune dotation ne figure plus depuis plusieurs années au chapitre 68-82 (Concours au développement industriel de l'Algérie) communément appelé « Plan de Constantine », qui continue cependant d'apparaître dans le fascicule budgétaire dans la mesure où l'intégralité des aides engagées (200 millions de francs) n'a pas encore été versée ;

— le nombre des suppressions d'emplois effectives est de dix ;

— un crédit de 1 million de francs est prévu, en autorisation de programme, pour l'automatisation du téléphone à Damas.

Le rapporteur spécial a ensuite traité des négociations entre la France et les pays producteurs de pétrole et des négociations entre ces derniers et les autres pays consommateurs. A ce sujet, M. Monory s'est inquiété du niveau des prix retenus dans les accords d'Etat à Etat, qui ne lui semblent pas toujours compatibles avec les conditions imposées aux compagnies pétrolières approvisionnant le marché intérieur.

La commission a alors approuvé le rapport de M. Héon et elle a procédé ensuite, sur le rapport de M. Jargot, rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget pour 1975 de la direction des Journaux officiels. Le rapporteur spécial a indiqué que le montant de la dotation de la direction des Journaux officiels passe de 56,7 millions de francs en 1974 à 79,5 millions de francs en 1975. L'augmentation des dépenses ordinaires provient essentiellement d'une mesure d'ajustement aux besoins — compte tenu de l'incidence des augmentations de salaires allouées aux personnels placés sous le régime des conventions collectives de la presse parisienne (+ 16 396 665 F) ; les hausses de prix du papier journal et des papiers divers se traduisent également par une majoration de 3 100 000 francs des crédits affectés au matériel d'exploitation.

La commission a approuvé les conclusions de M. Jargot.

La commission a également approuvé le rapport de M. de Montalembert sur le budget du secrétariat général de la défense nationale.

Présidence de M. Edouard Bonnefous, président, puis de M. de Montalembert, vice-président. — Après une brève suspension de séance, la commission a procédé à l'audition de M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, qui a présenté le projet de budget de son département pour 1975.

Le ministre a exposé les principales mesures prévues à son budget.

Il a, tout d'abord, annoncé que, pour mieux assurer la formation des hommes, les crédits du budget annexe des prestations sociales agricoles progressent de 30,7 p. 100. L'effort social du budget de l'agriculture sera plus que doublé par rapport à l'année dernière.

Il a indiqué que les cotisations sociales augmenteront faiblement, l'essentiel de l'effort nouveau étant pris en charge par l'Etat.

Le budget de l'agriculture proprement dit passe de 7 024,3 millions en 1974 à 9 289,6 millions en 1975.

Les dépenses ordinaires progressent de 19,42 p. 100. Le ministre a précisé que 149 emplois nouveaux seraient créés en vue d'accroître les moyens du service vétérinaire et du service de la répression des fraudes. Un effort particulier sera consenti en faveur de l'enseignement.

Dans le domaine des interventions publiques, les priorités portent sur l'aide à la montagne, la modernisation des exploitations et la prophylaxie des maladies animales.

Le ministre a souligné que les bourses des enseignements agricoles seront progressivement alignées sur les bourses accordées aux élèves de l'enseignement général.

Les crédits en capital, si l'on tient compte des dotations du fonds national des adductions d'eau et du fonds forestier national en plus de celles inscrites au budget de l'agriculture sont en progression de 6 p. 100. L'accent a été mis pour 1975 sur les équipements productifs.

M. Christian Bonnet a rappelé ensuite que la dotation des prêts bonifiés du crédit agricole au budget des charges communes augmentera de près de 20 p. 100.

Pour terminer, il s'est déclaré relativement satisfait de l'augmentation, d'une année sur l'autre, de 25 p. 100 des actions en faveur de l'agriculture et a signalé la publication depuis cette année d'une présentation fonctionnelle du budget de l'agriculture dite « amorce de budget de programme ».

Après que M. Edouard Bonnefous, président, eut félicité le ministre pour la clarté et la précision de son exposé, **M. Boscary-Monsservin, rapporteur spécial du budget de l'agriculture**, a posé des **questions** sur les objectifs de la recherche et sur l'aide à l'enseignement agricole. Il s'est inquiété des problèmes de l'eau, proposant l'émission d'un emprunt destiné à financer la restauration écologique des rivières et des conséquences du remembrement sur l'environnement.

Il a également demandé des précisions sur les plans de développement, sur la politique en faveur de l'élevage et sur le problème des stockages des produits agricoles.

Enfin, il a réclamé une réévaluation du revenu agricole, un maintien intégral de la politique commune et un assouplissement de l'encadrement du crédit en faveur des agriculteurs pour préparer la campagne de 1975.

M. Monichon, rapporteur spécial du budget annexe des prestations sociales agricoles, après s'être félicité de la forte augmentation du budget du B. A. P. S. A., qui a été sextuplé depuis 1963, a demandé des précisions sur la manière dont sera assurée la compensation entre régimes sociaux dans le domaine agricole. Il a regretté, d'autre part, le retard en matière d'électrification rurale.

M. Moinet a souhaité une harmonisation des taux de la T. V. A. par rapport aux autres pays de la Communauté européenne et un effort pour améliorer la collecte de l'épargne dans le milieu rural. Il s'est également inquiété des faiblesses des industries agricoles et alimentaires.

M. de Montalembert a rappelé les difficultés actuelles des betteraviers français et, constatant les problèmes de trésorerie des agriculteurs, il a souhaité un échelonnement des paiements des impôts. Il a réclamé des mesures en faveur de la restauration de l'habitat rural.

M. Jargot a souhaité un effort vigoureux dans le domaine de la création d'emplois nouveaux en milieu rural, en développant les industries de transformation de produits agricoles et a soulevé le problème de l'aménagement foncier.

M. Descours Desacres a posé des questions sur le déficit des établissements d'enseignement privé agricole et sur l'économie cidricole.

M. Kistler est intervenu sur le problème de l'élevage en Alsace.

M. Pierre Brousse a soulevé le problème de l'aide à la personne et de l'aide aux produits. Il a insisté également sur l'insuffisance de l'aide à l'enseignement agricole, sur le problème de l'alimentation du bétail par des produits non naturels et parfois nocifs et sur les stocks croissants de vin dans les régions viticoles.

M. Edouard Bonnefous, président, s'est inquiété de la dégradation de la qualité des aliments, en mentionnant la disparition des poissons de rivière, le traitement des fruits par produits

chimiques et le développement d'emballages et d'emballages en plastique dangereux pour la santé. Il a souhaité qu'un service du ministère de l'agriculture étudie toutes ces questions.

En réponse, le ministre a indiqué que les services de contrôle de la qualité des produits du ministère de l'agriculture ont reçu des dotations nouvelles et qu'un effort nouveau sera envisagé dans ce domaine.

Répondant aux divers intervenants, le ministre a également fourni les précisions suivantes :

— La politique de recherche s'appuie notamment sur l'action de l'I. N. R. A. (Institut national de la recherche agronomique).

— Dans le domaine de l'enseignement agricole privé, de nouvelles formules de contrats seront mises à l'étude.

— Il ne sera pas possible d'apurer immédiatement les déficits passés des établissements d'enseignement privés. Cette question pose d'ailleurs le problème de la carte scolaire.

— Les crédits du ministère affectés au secteur de l'eau augmenteront de 15,6 p. 100 en 1975. Le ministre a souligné également l'action des agences financières de bassin dans ce domaine.

— La nécessité se fait jour de sauvegarder certaines races rustiques de bovins : tout un système de primes a été mis en place dans ce domaine. L'identification des animaux se développe par l'action de l'O. N. I. B. E. V. (Office interprofessionnel du bétail et des viandes).

— La conférence annuelle avec les organisations professionnelles agricoles du 22 novembre examinera des propositions visant à sauvegarder le revenu agricole. Dans le domaine du crédit, les prêts bonifiés ne sont pas « encadrés ». Le montant de ces prêts pour 1975 sera fixé en novembre.

Le ministre a rappelé la création, dans le cadre de la conférence annuelle, d'un groupe des disparités.

— Le contexte actuel dans le domaine du crédit et du marché financier n'est guère propice à une relance de l'effort d'électrification rurale qui est cependant indispensable.

— Les crédits accordés aux industries agricoles et alimentaires progresseront de 30 p. 100 en 1975 ; l'effort sera poursuivi par la suite.

— Le ministre interviendra auprès du ministre de l'équipement pour étendre au secteur de l'habitat rural les subventions de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.

— Dans le domaine de l'aménagement foncier, il faut avant tout une volonté communale. La mise en vigueur de la taxe locale d'urbanisation ira dans le sens de la péréquation et de l'égalisation entre communes.

Le ministre a fourni des précisions sur le prix de l'alcool de cidre ; il a assuré que l'aide aux produits qui continue à dominer l'action de la communauté sera compensée par une aide à la personne dont l'indemnité spéciale à la montagne. Il a enfin promis des interventions de soutien du marché des vins.

Après le départ du ministre, la commission a adopté les rapports de M. Boscary-Monsservin sur les crédits de l'agriculture et de M. Monichon sur le budget annexe des prestations sociales agricoles.

Présidence de M. Edouard Bonnefous, président. — Au cours d'une troisième séance tenue dans la soirée **M. Marcel Fortier** a présenté à la commission les **crédits de l'aviation civile** dont il est le rapporteur spécial. L'aviation civile connaît, dans la plupart des secteurs, des difficultés provoquées essentiellement par la récession mondiale et la crise pétrolière : les compagnies aériennes, frappées de plein fouet, sont en butte à des problèmes d'équilibre budgétaire qui freinent l'investissement, entraînant des difficultés dans le secteur de la construction aéronautique.

Présentant la synthèse des propositions budgétaires, le rapporteur a tout d'abord traité des crédits relatifs à la *navigation aérienne*. Celle-ci demeure un secteur névralgique de notre aviation civile ; cependant la régularité s'est bien améliorée, grâce notamment à une judicieuse politique des effectifs qui trouve son prolongement dans le présent budget, qui prévoit la création de 230 emplois.

Un des problèmes posés à la navigation aérienne est celui de l'importance accrue des redevances de routes ; le montant de ces redevances que paient les compagnies aériennes s'élèvera à 175 millions de francs en 1975. La question se pose de savoir si, pour leur gestion, pourrait être créé un établissement public au sein duquel les usagers pourraient orienter les investissements en fonction de leurs besoins propres. En outre, cet établissement public ouvrirait des perspectives d'unification des services de circulation aérienne civile et militaire et serait disponible pour une intégration éventuelle au sein d'un établissement public.

Le rapporteur spécial a ensuite traité des *transports aériens* marqués fortement par la crise du carburant. Pour Air France le trafic n'a progressé par rapport à l'an passé que de 7 à

8 p. 100. Le trafic d'Air Inter stagne et l'expansion du troisième niveau est ralentie. Les résultats financiers ne sont pas bons tant à cause de la hausse des produits pétroliers que de l'installation à l'aéroport Charles-de-Gaulle.

Aussi, une réduction des fréquences, voire pour Air Inter des fermetures de lignes, sont-elles envisagées ou décidées. Ce dernier point, notamment, pose des problèmes délicats aux collectivités locales qui ont consenti des sacrifices pour la réalisation de leurs investissements.

La *construction aéronautique*, qui absorbe les deux tiers des dépenses en capital, est en stagnation au point de vue gouvernemental. Concorde et Airbus « piétinent », Mercure ne se vend pas. Pour Concorde, la mise en service pourrait intervenir à la fin de l'année 1975. Pour Airbus, si la commercialisation devait constituer un échec, l'Europe aurait ainsi perdu la possibilité de réaliser des appareils de cette taille. Quant à Mercure, sa commercialisation est compromise. Un motif de satisfaction est constitué par la réalisation du moteur de dix tonnes en coopération avec une firme américaine. Cet important programme pourrait être rentabilisé sur 3 000 moteurs.

La situation financière de l'*Aéroport de Paris* est sérieuse, provoquée par la part excessive des endettements qui requiert une politique d'austérité et de sélection des investissements d'autant que l'évolution du trafic a contrecarré les développements des programmes prévus.

Au cours de l'exposé du rapporteur, un débat s'est instauré auquel ont participé notamment MM. Edouard Bonnefous, président, Coudé du Foresto, rapporteur général, et Monory. Les intervenants se sont préoccupés de *la crise de la construction aéronautique*, qui absorbe des crédits importants, alors que les débouchés sont très incertains et que l'emploi n'est pas assuré. Des moyens d'approche nouveaux devraient être mis en œuvre pour faciliter l'avenir commercial de notre construction aéronautique puisque, actuellement, *la conjoncture ne lui est pas favorable*.

Judi 14 novembre 1974. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président, et de M. de Montalembert, vice-président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a entendu M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, sur le budget de l'intérieur et des rapatriés ainsi que sur les principaux moyens d'action financière de l'aménagement du territoire.* Ce budget est un budget d'austérité, mais il permet néanmoins de développer un ensemble d'efforts jugés prioritaires.

Le ministre a tout d'abord dégagé les principales masses financières distinguant les dépenses de fonctionnement et celles d'équipement. Les dépenses de fonctionnement sont en progression de 18,75 p. 100, les crédits d'équipement connaissent une croissance de 14,07 p. 100. Les autorisations de programme des voiries locales du fonds spécial d'investissement routier s'élèvent à 412,5 millions de francs. Le budget de l'intérieur représente en fonctionnement 3,6 p. 100 du budget de l'Etat et en équipement 2,9 p. 100.

Traitant de l'administration générale, le ministre a distingué les services préfectoraux et les tribunaux administratifs. Concernant les services préfectoraux, un effort est poursuivi pour redresser la situation des effectifs des préfetures, le présent projet de budget faisant apparaître une tranche de 500 créations d'emplois. Le régime indemnitaire des fonctionnaires de préfecture a retenu également l'attention du ministre, son objectif étant de tendre à l'alignement de ce régime sur celui des personnels des autres services extérieurs de l'Etat. Enfin, depuis quelques années, une action importante est développée en faveur de la formation et du perfectionnement des personnels de préfecture.

Passant à l'examen des crédits consacrés aux tribunaux administratifs, le ministre a annoncé plusieurs mesures tendant en premier lieu à dédoubler le travail des tribunaux les plus chargés en y créant deux chambres de jugement au lieu d'une et à renforcer les effectifs du corps des magistrats.

Concernant le budget des rapatriés, le ministère n'est directement et budgétairement compétent que pour deux aspects du problème : en premier lieu, l'accueil et la réinstallation des nouveaux rapatriés qui, par suite des événements de Madagascar et du Maroc, sont encore nombreux, en second lieu l'octroi de secours exceptionnels aux rapatriés en difficulté grave.

Dans le domaine de la protection civile, le ministre entend poursuivre activement deux programmes finalisés essentiels, celui de la protection des forêts méditerranéennes et celui de la sécurité routière. D'un façon générale, les objectifs assignés à la protection civile sont les suivants : améliorer la formation des personnels, accroître l'aide de l'Etat aux collectivités locales. Aux yeux du ministre, le développement des actions de protection civile doit être fondé sur le respect du rôle des collectivités locales et sur l'information du public.

Passant à l'examen des crédits pour la police nationale, le ministre a précisé que, dans un monde où la violence se développe, la police nationale avait pour mission prioritaire d'assurer

et de maintenir la sécurité des personnes et des biens en même temps que le respect des libertés. Le projet de budget de 1975 traduit cette politique de garantie de la tranquillité publique. En matière d'effectifs, un nouvel effort important sera fait en 1975 : 1 600 emplois nouveaux de titulaires ont été créés. En outre, un crédit est prévu pour le recrutement de 1 400 vacataires. Ainsi, globalement, ce sont 3 000 policiers supplémentaires qui pourront se consacrer aux missions de protection des citoyens.

L'efficacité de ces créations d'emploi sera complétée par deux mesures : indemnités pour les heures de nuit, les dimanches et jours de fête, et amélioration des conditions de logement des policiers. Les emplois nouveaux seront affectés en priorité dans les zones périphériques des grandes cités.

Passant aux problèmes qui se posent aux collectivités locales, le ministre a rappelé que l'un des objectifs du Gouvernement est d'affecter à la subvention globale d'équipement une fraction croissante des charges qui incombent aux collectivités locales au titre de la T. V. A. Mais les contraintes budgétaires de cette année ne permettent pas l'ouverture d'une dotation au profit de la subvention globale, ceci ne signifiant nullement que l'idée en soit abandonnée par le Gouvernement pour l'avenir. Les études sur les critères à retenir pour la répartition de cette subvention se poursuivent ; les choix dépendront dans une très large mesure de l'importance de la somme disponible. Si ce projet de budget n'a pas pu prévoir de dotation pour la subvention globale, il prévoit par contre un effort important de l'Etat en faveur des collectivités locales dans plusieurs autres voies. C'est, en premier lieu, le cas du V. R. T. S. dont la création a été positive pour les collectivités locales. La loi de finances pour 1974 avait fixé un montant de V. R. T. S. en progression de près de 14 p. 100 par rapport à l'année précédente. Le solde définitif de l'exercice 1973 a pu être avancé, portant le taux de croissance à 22 p. 100. A l'avenir, la régularisation définitive du versement représentatif de la taxe sur les salaires (V. R. T. S.) sera avancée d'un an. Le montant de la régularisation à verser en cours d'année 1975 sera au minimum de 900 millions de francs. Lorsque, en juillet prochain, seront connus les résultats de 1974, on peut espérer qu'un certain supplément apparaîtra et facilitera l'établissement des budgets supplémentaires.

L'Etat poursuit son effort dans deux autres directions prioritaires : les nationalisations des établissements secondaires et la participation de l'Etat au fonctionnement des transports scolaires. La progression des subventions d'équipement du ministère sera maintenue au taux de près de 13 p. 100. Le ministre a souhaité, dans ce domaine, marquer très nettement les prio-

rités : les crédits pour les stations d'épuration, l'assainissement, les ordures ménagères, la viabilité secondaire des Z. A. C. L'année 1975 sera marquée par une réflexion approfondie sur les finances locales aboutissant le plus vite possible à un accroissement sensible des ressources propres des communes et des départements.

Abordant la partie de son exposé consacrée à l'aménagement du territoire, M. Poniatowski a regroupé l'action de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale en deux thèmes : le rééquilibrage des activités économiques entre les régions et l'organisation de l'espace et des villes. Sur le premier point, le bilan provisoire pour l'année 1974 est positif puisque l'on peut évaluer à 47 000 le nombre des emplois qui seront créés dans les zones en difficulté. L'objectif est d'enrayer le processus tendant à la concentration dans certaines zones, notamment la région parisienne, d'une population dont la moitié déjà occupe seulement le dixième du territoire national. A cet égard, la décentralisation du secteur tertiaire en développement rapide constituera à l'avenir un instrument essentiel. Elle est poursuivie de plus en plus par la voie de contrats de décentralisation en particulier dans le secteur des assurances et celui des banques. 45 millions de francs sont également prévus en 1975 pour la décentralisation des administrations publiques. En outre, les préoccupations sociales concernant l'amélioration des conditions de travail, le développement des emplois féminins s'intègrent à l'objectif économique de décentralisation et de développement régional.

Le deuxième thème, celui de l'organisation de l'espace et des villes suppose le maintien du développement urbain notamment de la croissance des métropoles d'équilibre. Les contrats avec les villes moyennes seront étendus aux petites villes. La protection des espaces fragiles du littoral fait l'objet de l'intervention des missions d'aménagement. En particulier, malgré les critiques portées par la Cour des comptes, l'œuvre entreprise sur la côte du Languedoc-Roussillon constitue une réussite. Toujours pour la protection des rivages, le projet de loi créant un conservatoire du littoral va donner aux collectivités locales les moyens de protéger les zones les plus menacées.

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, a ensuite répondu aux questions qui lui ont été posées.

M. Raybaud, rapporteur spécial, a regretté que le chapitre concernant la subvention globale ne soit pas doté de crédits ; les collectivités locales attendent la mise au point du problème du remboursement de la T. V. A. sur leurs travaux. Le rapporteur spécial, enregistrant l'augmentation des crédits pour les

réseaux urbains et les stations d'épuration, a souligné que cette augmentation pouvait concerner 1 700 villes ou communes de moyenne importance, alors que le ministère de l'intérieur est tuteur de 36 440 communes. Il est nécessaire que les communes rurales puissent suivre l'effort des communes urbaines. M. Raybaud a ensuite souligné les difficultés d'application des décrets du 14 mars 1964 en matière de déconcentration. Traitant enfin de l'évacuation des déchets ménagers, le rapporteur spécial a évoqué le projet de loi en préparation et a souligné qu'il fallait donner aux municipalités les moyens nécessaires au fonctionnement d'un service d'enlèvement des ordures.

M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a traité du problème du maintien de l'ordre dans les bals publics, de la protection civile contre les radiations atomiques, de la subvention globale d'équipement, du remboursement aux communes de la T. V. A. grevant leurs travaux, du montant du versement représentatif de la taxe sur les salaires compte tenu de l'évolution des salaires, et enfin du problème de la récupération des déchets ménagers.

Sur les divers problèmes touchant aux collectivités locales, sont intervenus :

— **M. Descours Desacres** (subvention globale d'équipement, versement représentatif de la taxe sur les salaires) ;

— **M. Jargoł** (T. V. A. frappant les communes, subvention globale, versement représentatif de la taxe sur les salaires, fonds spécial d'investissement routier) ;

— **Mlle Rapuzzi** (personnels des préfectures, T. V. A., recettes procurées par les amendes de police, mise en place de la taxe professionnelle) ;

— **M. Chochoy** (personnels des préfectures, intrusions policières dans les activités des maires) ;

— **M. Edouard Bonnefous, président** (insuffisance des stations d'épuration) ;

— **M. Monory** (possibilité d'allègement de la trésorerie des communes par le versement de douzièmes fiscaux dès le début de l'année, subvention globale d'équipement, versement représentatif de la taxe sur les salaires) ;

— **M. Kistler** (subventions des communautés urbaines) ;

— **M. Boscary-Monsservin** (distinction en matière de T. V. A. en ce qui concerne les services concédés et les régies, augmentation des charges des collectivités locales) ;

— **M. Amic** (option pour la T. V. A. en matière de service des eaux et d'assainissement).

Concernant les personnels de police, **M. Lombard** a souligné le malaise qui se fait jour tenant aux difficultés de déroulement de carrière.

Sur le **budget des rapatriés**, **Mlle Pagani, rapporteur spécial**, a interrogé le ministre sur le niveau des crédits prévus, notamment en matière de logement.

En réponse, le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, a précisé que les crédits devaient permettre de faire face aux besoins, mais qu'en cas de nécessité, des ouvertures de crédits supplémentaires pouvaient être consenties.

Abordant les **questions** sur la politique d'**aménagement du territoire**, **M. de Montalembert**, rapporteur spécial, a rappelé au ministre d'Etat le questionnaire qu'il lui avait soumis par écrit sur la portée de la délégation de pouvoirs qui lui est donnée en matière d'aménagement du territoire, sur le contrôle par la D. A. T. A. R. de la suite donnée à ses interventions et sur les mesures prévues en faveur du personnel des entreprises qui se décentralisent.

M. Pierre Brousse a demandé des précisions sur les critères conduisant au choix des interventions de la D. A. T. A. R. Il a insisté sur l'importance des moyens de communication auxquels la D. A. T. A. R. devrait consacrer une plus grande part de sa réflexion et dénoncé enfin le manque de cohérence dans la politique de décentralisation des administrations publiques.

M. Lombard a mis en garde les responsables de l'aménagement du territoire contre le processus qui tend à diviser la France en deux parties, l'une à l'Ouest, qui se vide, l'autre, qui se développe. Il a demandé que la priorité soit donnée aux équipements de base plutôt qu'aux aides particulières, qu'il soit tenu compte de la vocation naturelle des régions pour leur développement, qu'enfin la D. A. T. A. R. étudie les conséquences pour l'aménagement du territoire du projet de tunnel sous la Manche.

M. Amic a estimé que l'achat d'un seul appareil Canadair supplémentaire était insuffisant pour assurer la protection de la forêt méditerranéenne contre le feu. Il a demandé l'établissement d'un schéma cohérent d'aménagement du littoral Provence-Côte d'Azur et estimé que la décision de transfert de la préfecture du Var est en contradiction avec la politique d'aménagement en profondeur que préconise la D. A. T. A. R. Enfin, il a demandé quels seraient le montant et le chapitre d'imputation des crédits prévus en 1975 pour le conservatoire du littoral.

M. Monory a souligné l'intérêt des petites régions naturelles d'aménagement fondées sur la solidarité de la ville et des campagnes environnantes qui s'exprime dans les syndicats à vocation multiple (S. I. V. O. M.).

M. Legouez, enfin, a émis des réserves sur la capacité financière des petites communes pour réaliser un effort supplémentaire d'équipement dans le cadre des S. I. V. O. M.

En réponse, le ministre d'Etat a notamment indiqué que le rattachement de l'aménagement du territoire au ministère de l'intérieur a pour objet de mieux coordonner l'action de la direction des collectivités locales et celle de la D. A. T. A. R. et qu'il souhaite voir se développer activement le processus de régionalisation comme solution au problème psychologique actuel des relations entre les citoyens et l'Etat. A cet effet, un projet de loi est à l'étude pour favoriser une plus large décentralisation.

En ce qui concerne la D. A. T. A. R., elle sera équipée en 1975 de moyens d'informatique qui lui permettront de mieux suivre l'évolution de ses interventions. Son rôle qui, depuis dix ans, consistait à accompagner le développement économique en l'orientant et en corrigeant certains défauts, va se modifier et la conduire à prendre en compte davantage les aspects qualitatifs et le progrès social dans les opérations d'aménagement.

L'action de la D. A. T. A. R. a permis d'arrêter le déclin des régions de l'Ouest. Elle va se poursuivre dans le secteur tertiaire, et notamment la recherche dont la moitié des postes de chercheurs et des crédits publics iront en province. Quant au projet de tunnel sous la Manche, des études sont en cours pour définir les moyens d'orienter le trafic vers la France, en particulier les régions de l'Ouest dont les liaisons avec le Nord et l'Espagne devront être terminées avant l'achèvement du tunnel.

Un schéma d'aménagement de la Provence-Côte d'Azur est à nouveau envisagé mais sa réussite dépend de la collaboration des collectivités locales qui, dans le passé, ont été réticentes.

La décision de transfert de la préfecture du Var se justifie par l'implantation de la population du département. La décentralisation de services administratifs à Draguignan devrait compenser en nombre d'emplois le déplacement de la préfecture. Pour la protection de la forêt méditerranéenne, s'il est fait acquisition d'un seul appareil Canadair c'est parce que le constructeur ne peut en fournir davantage en 1975. Enfin, le ministre d'Etat a indiqué qu'un crédit de 20 à 30 millions de francs sera consacré en 1975 au conservatoire du littoral.

Après le départ du ministre d'Etat, les rapports sur les budgets de l'intérieur, des rapatriés et les moyens d'action financière de l'aménagement du territoire ont été approuvés.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a examiné, sur le rapport de M. Descours-Desacres, le projet de budget de l'industrie et de la recherche pour 1975.

Le rapporteur spécial, après avoir rendu hommage à M. Armeingaud, précédent rapporteur du budget de l'industrie, a tout d'abord donné des précisions sur l'exécution du VI^e Plan dans le domaine de l'industrie et de la recherche et sur la dégradation de notre commerce extérieur, ce qui l'a conduit à regretter l'absence d'une véritable politique industrielle.

Il a rappelé ensuite les promesses formulées par le ministre de l'industrie lors de la discussion budgétaire de l'an dernier concernant l'industrialisation en milieu rural, le renforcement du « plan cuivre », le développement des sociétés de financement de l'innovation et la nouvelle présentation des crédits accordés au commissariat à l'énergie atomique, promesses dont certaines n'ont pas été suivies d'effet.

Après avoir fait le point sur l'état d'exécution du budget de 1974, il a évoqué la réorganisation du ministère de l'industrie, marquée notamment par la création d'une direction générale de l'industrie et par la suppression de la délégation à l'informatique.

Le rapporteur spécial a rappelé l'évolution des principales dotations du budget de 1975 qui s'élève au total à 6,5 milliards de francs, chiffre encore modeste si on le compare par exemple au produit de la taxe sur les produits pétroliers qui rapporte 13 milliards de francs. Il a noté que les crédits de fonctionnement augmentent de 19 p. 100 et que 115 emplois seront créés. Les interventions publiques sont en régression du fait, notamment, de la réduction de la subvention aux Houillères nationales.

Le rapporteur a ensuite présenté ses observations sur les principaux problèmes qui se posent actuellement dans le secteur de l'industrie et de la recherche.

Il a souligné que les structures du ministère de l'industrie ne lui permettaient pas de jouer le rôle principal dans la conduite de la politique industrielle.

M. Monory a souhaité une plus grande autonomie de la direction des carburants. M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a estimé indispensable une plus grande coopération entre

le ministère de l'industrie et le secrétariat d'Etat au commerce extérieur. MM. Héon et Blin sont également intervenus sur ce problème.

Abordant la question du financement des entreprises publiques, le rapporteur a rappelé que la majorité des subventions à ces entreprises ne sont pas incluses dans le budget de l'industrie mais figurent dans les dotations du fonds de développement économique et social et des comptes spéciaux du Trésor. Le rapporteur général et M. Monory ont posé le problème de la vérité des prix et M. Blin a attiré l'attention sur les difficultés qu'éprouve Electricité de France à financer son programme de construction de centrales nucléaires.

Evoquant la crise pétrolière, le rapporteur spécial a indiqué qu'il étudierait de manière approfondie le rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les sociétés pétrolières. Il a constaté que l'action passée du fonds de soutien des hydrocarbures n'avait pas permis une diversification suffisante des sources d'approvisionnement et il a insisté sur la nécessité de pratiquer des économies d'énergie.

M. Edouard Bonnefous, président, s'est interrogé sur la capacité de l'économie de faire face aux transferts financiers résultant de la hausse des prix pétroliers, sur les possibilités de substitution au profit d'énergie supplétives et sur le bilan des accords d'Etat à Etat. Il a regretté les retards qui ont été pris dans les recherches *off shore*, notamment en mer d'Irlande, depuis plusieurs années.

Le rapporteur général et M. Monory ont souligné que le premier accord signé avec l'Arabie Saoudite ne portait que sur une petite quantité et avait été conclu à un prix qu'on peut juger excessif en fonction des données actuelles. Le rapporteur général a insisté sur le fait que les énergies nouvelles ne représenteraient une part importante de la consommation qu'après 1980 et que les économies d'énergie peuvent porter sur 10 à 20 p. 100 de la consommation, ce qui ne suffira pas à rétablir notre balance extérieure si les prix du pétrole augmentent de nouveau.

M. Chauty, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, a regretté l'absence de coordination dans la recherche qui a retardé l'exploration de la mer d'Irlande.

Le rapporteur spécial a ensuite retracé l'effort prévu dans le domaine nucléaire par l'intermédiaire du commissariat à l'énergie atomique. Il a exposé les efforts de coopération avec le Canada, insisté sur la nécessité de mettre en chantier le plus tôt possible une seconde usine européenne d'enrichisse-

ment de l'uranium (Eurodif II) et rappelé que, dans le domaine du retraitement des combustibles irradiés, la France était largement en avance sur les Etats-Unis. Pour terminer, il a souhaité qu'une nette priorité soit accordée au programme nucléaire, quitte à réduire l'effort dans d'autres domaines de recherches de l'espace.

M. Chauty a estimé que le budget du commissariat suffirait uniquement à faire face aux besoins immédiats mais qu'il ne permettrait pas d'entreprendre de recherches nouvelles sur les réacteurs à eau bouillante, sur les grands surrégénérateurs, sur les problèmes de fiabilité et d'environnement et sur les réacteurs à haute température.

Il a souligné les risques de pénurie de combustible nucléaire dans les prochaines années et a évoqué la politique suivie par les Etats-Unis et l'Australie dans ce domaine, ainsi que la construction d'une nouvelle usine Eurodif.

Il a exposé les problèmes techniques soulevés par les différentes filières nucléaires et les difficultés que rencontre la coopération avec les pays européens dans ce domaine.

M. Edouard Bonnefous, président, a souhaité que le Commissariat à l'énergie atomique utilise les connaissances américaines dans le domaine de la sécurité et a regretté que le Parlement n'ait jamais été consulté sur le programme nucléaire français. Il a estimé que l'importance même de ce programme exige une coopération avec les Etats-Unis et nos partenaires de la Communauté atlantique.

M. Fleury, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, a rappelé que les recherches sur la sécurité devraient précéder la mise en service des centrales nucléaires.

Le rapporteur général a souhaité que le Commissariat à l'énergie atomique ne perde pas son avance notable dans le domaine des surrégénérateurs et des réacteurs haute température.

Enfin, le rapporteur spécial a fait le point sur les problèmes de l'informatique. Il a rappelé les conditions de lancement de la Compagnie internationale pour l'informatique (C. I. I.) et les incertitudes de la politique gouvernementale envers les accords Unidata. Les solutions adoptées ou envisagées pour résoudre les problèmes financiers de la compagnie, telles que l'intervention de l'Institut de développement industriel ou même du Commissariat à l'énergie atomique ne sont pas satisfaisantes et un choix clair s'impose sur la poursuite ou l'abandon du plan calcul.

M. Chauty a souligné que l'effort à accomplir dans ce domaine est avant tout commercial. Il a insisté sur les mécomptes de la coopération avec Siemens et Philips qui contrastent avec les bons résultats des sociétés I. B. M.-France et Honeywell-Bull.

Il a évoqué les difficultés de la C. I. L. O. M. I. (Compagnie internationale pour la location du matériel informatique), filiale de la C. I. I. chargée de la location des ordinateurs, et l'insuffisance présente des pouvoirs publics dans la structure juridique de la C. I. I. Il a conclu en estimant que l'heure du bilan était arrivée pour la politique du plan calcul.

Un échange de vues s'est alors engagé, auquel ont pris part M. Edouard Bonnefous, président, M. Coudé du Foresto, rapporteur général, et MM. Boscary-Monsservin et Monory, sur les possibilités de poursuivre le plan calcul.

Au terme du débat, la commission a approuvé le rapport de M. Descours Desacres.

Vendredi 15 novembre 1974. . . Présidence de M. de Montalembert, vice-président et de M. Edouard Bonnefous, président. — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a poursuivi l'examen, sur le rapport de Mlle Rapuzzi, des crédits des ports maritimes.

Le rapporteur spécial, qui avait exposé ses principales observations lors de l'audition du ministre, s'est limité à présenter, en la commentant, l'évolution des diverses dotations.

Après avoir exprimé la crainte que la majoration de la subvention de fonctionnement aux ports autonomes ne soit pas suffisante pour compenser l'accroissement des charges, Mlle Rapuzzi, rapporteur spécial, a analysé les crédits d'équipement en regrettant que les réponses du ministère aux questions qu'elle avait posées n'aient pas été suffisamment précises ; puis elle a donné des indications sur l'exécution du VI^e Plan, sur l'équipement des ports de pêche, des ports de plaisance et des ports maritimes dans les départements d'outre-mer.

Après les observations de M. Coudé du Foresto, rapporteur général, sur le coût des emprunts obligataires et sur les problèmes posés par le recours au financement privé pour l'aménagement des ports de plaisance, sur le sous-équipement des ports et des bateaux de pêche, et sur la destruction de la faune marine, MM. de Montalembert et Boscary-Monsservin ont souligné que la navigation de plaisance ne devait plus être considérée comme un luxe.

La commission a approuvé le rapport.

Elle a examiné ensuite, sur le rapport de M. Schleiter, les comptes spéciaux du Trésor. En présentant les recettes et les charges des différents comptes, le rapporteur spécial a notamment formulé les observations suivantes :

— les ressources à caractère définitif des comptes d'affectation spéciale augmentent fortement ;

— le montant des avances sur recettes fiscales aux collectivités locales est en forte augmentation ;

— l'excédent du compte d'émission des monnaies métalliques augmente de 143 millions ;

— les prêts du fonds de développement économique et social augmentent de 37 p. 100 ;

— les recettes du fonds national pour les adductions d'eau augmentent sensiblement, passant de 243 millions de francs en 1974 à 295 millions en 1975 ;

— le Fonds forestier national verra quant à lui ses ressources passer de 162 millions de francs en 1974 à 229 millions de francs en 1975.

Dans le débat auquel ont donné lieu les observations de M. Schleiter, rapporteur spécial, MM. Edouard Bonnefous, président, Coudé du Foresto, rapporteur général, Boscary-Monservin, de Montalembert ont formulé des remarques :

— sur le financement des recherches pétrolières « *off shore* » qui font l'objet de l'inscription d'un crédit dans le Fonds de soutien aux hydrocarbures ;

— sur la dégradation des installations laissées vacantes après le départ des troupes américaines ;

— sur la consolidation des prêts accordés à certains pays étrangers qui s'apparente à une remise de dettes.

Au terme de ce débat, le rapport de M. Schleiter a été approuvé.

La commission a ensuite examiné, sur le **rapport de M. Chazelle**, rapporteur spécial, **les crédits** inscrits au projet de budget pour 1975 **des services généraux du Premier ministre (1)**.

Abordant tout d'abord la politique de la fonction publique, le rapporteur spécial a formulé les observations suivantes :

— le recrutement des fonctionnaires est fondé sur un recours excessif aux agents non titulaires ;

— le pouvoir d'achat des personnels employés par l'Etat demeure stable.

Le montant des crédits accordés aux institutions de formation passe de 41 millions de francs en 1974 à 50 millions de francs en 1975 ; le montant de la subvention versée à l'Ecole nationale d'administration augmente notamment sous l'influence de l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques (+ 3,42 millions de francs) et de la modification de l'effectif des élèves et stagiaires (+ 1,50 million de

francs) ; le développement des activités des instituts régionaux d'administration implantés à Lille, Lyon, Nantes et Metz implique également l'ouverture de crédits supplémentaires (+ 2,51 millions de francs).

Le rapporteur spécial a ensuite rappelé que le montant des crédits inscrits à l'enveloppe de la formation professionnelle passe de 2,19 milliards de francs en 1974 à 2,75 milliards de francs en 1975 au titre des dépenses de fonctionnement, et de 273 millions de francs en 1974 à 263 millions de francs en 1975 pour les dépenses d'équipement. S'agissant des seuls crédits inscrits au budget des services généraux du Premier ministre, il a successivement évoqué l'augmentation de plus de 50 p. 100 d'un exercice à l'autre des frais d'intervention et de contrôle des stages de formation et l'accroissement de la dotation du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, qui progresse de 1974 à 1975 de 9,5 p. 100 en crédits de fonctionnement et de 8,5 p. 100 en crédits d'équipement. Le rapporteur spécial a regretté l'insuffisance des actions de formations dispensées aux manœuvres et aux ouvriers spécialisés, et il a insisté sur la nécessité de poursuivre l'effort accompli en vue d'accroître l'effectif des stagiaires employés dans l'industrie.

Traitant enfin de la dotation de divers services inscrite au projet de budget des services généraux du Premier ministre, M. Chazelle a justifié l'affectation d'un crédit d'édition de 784 000 francs à la Direction de la documentation et de la diffusion par l'augmentation du prix du papier ; il a souligné l'importance des économies réalisées en 1975 par suppression de crédits d'interventions en matière de réforme administrative ; il a enfin conclu en évoquant la croissance du montant des fonds spéciaux, qui augmentent de 12 millions de francs en 1975 par rapport à 1974.

Les observations du rapporteur spécial ont donné lieu à un débat dans lequel MM. Edouard Bonnefous, président, Coudé du Foresto, rapporteur général, de Montalembert et Fosset sont intervenus pour critiquer certaines modalités de formation des élèves de l'Ecole nationale d'administration.

Sur la proposition du rapporteur spécial, la commission a alors adopté un *amendement* tendant à supprimer sur les crédits du médiateur une somme de 216 000 francs concernant l'implantation d'une antenne en province, puis elle a approuvé le rapport de M. Chazelle.

Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'examen du projet de budget pour 1975

du ministère de l'éducation et du secrétariat d'Etat aux universités sur le rapport de M. Chazelle, fait au nom de M. Lacoste, rapporteur spécial.

Traitant d'abord de la dotation affectée à l'éducation nationale, M. Chazelle a précisé que le montant des crédits demandés pour 1975 atteint 38,74 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 15,8 p. 100 d'un exercice à l'autre. La progression des moyens des services est due notamment à l'extension en année pleine des améliorations de rémunérations obtenues par les fonctionnaires en 1974. Le projet de budget pour 1975 prévoit la création de 14 158 emplois. M. Chazelle a indiqué que le montant des interventions publiques progressait de 879 millions de francs, en particulier sous l'influence d'une majoration des crédits accordés à l'enseignement privé (+ 654 millions de francs) et aux transports scolaires (+ 113 millions de francs). Le budget d'équipement diminue de 4,5 p. 100 en 1975 par rapport à 1974 et les crédits de paiement affectés aux équipements du second degré passent de 2,50 à 2,42 milliards de francs.

M. Chazelle a ensuite abordé l'examen de la dotation du secrétariat d'Etat aux universités en rappelant que le montant des crédits demandés pour 1975 atteint 8,03 milliards de francs.

L'augmentation des moyens des services provient de l'extension en année pleine des améliorations de rémunérations obtenues par les fonctionnaires en 1974 ; les crédits alloués au Centre national de la recherche scientifique progressent de 65 millions de francs d'un exercice à l'autre.

L'accroissement des crédits d'intervention est dû à la majoration des sommes affectées aux bourses et aux œuvres sociales.

Le budget d'équipement progresse de 5 millions de francs en crédits de paiement en 1975 par rapport à 1974 : le secteur de la recherche bénéficie d'une priorité par rapport à l'enseignement universitaire et aux œuvres diverses.

Après interventions de MM. Coudé du Foresto, rapporteur général, Edouard Bonnefous, président, Sauvageot et Schmitt, la commission a adopté le rapport de M. Chazelle, fait au nom de M. Lacoste, rapporteur spécial, sur le projet de budget pour 1975 du ministère de l'éducation et du secrétariat d'Etat aux universités.

La commission a examiné sur le **rapport de M. Schmitt, rapporteur spécial, le projet de budget pour 1975 du ministère de la coopération.**

Le montant de la dotation du ministère de la coopération passe de 1,97 milliard de francs en 1974 à 2,16 milliards de francs en 1975, ce qui représente une augmentation de 9,6 p. 100 d'un exercice à l'autre. Le rapporteur spécial a précisé que cette majoration des crédits ne devait pas autoriser la réalisation d'actions nouvelles de grande ampleur.

Les moyens accordés au titre de l'assistance technique progressent de 11,5 p. 100 en 1975 par rapport à 1974 afin de permettre la prise en charge de dépenses nouvelles résultant essentiellement du transfert au ministère de la coopération de la gestion de l'ensemble des fonctionnaires français de l'enseignement supérieur mis à la disposition des universités d'Afrique francophone au sud du Sahara et de Madagascar.

Le rapporteur spécial a conclu en soulignant que l'aide aux pays du Sahel victimes de sécheresse sera poursuivie en 1975 au moyen de secours d'urgence ou d'opérations à long terme dans le cadre des investissements économiques et sociaux financés grâce à la subvention du Fonds d'aide et de coopération.

Après que M. Edouard Bonnefous, président, eut rappelé les inconvénients des procédures d'aide bilatérale, la commission a approuvé le rapport de Schmitt sur le projet de budget pour 1975 de la coopération.

La commission a enfin procédé, sur le rapport de M. Sauvageot, rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget pour 1975 du secrétariat d'Etat aux anciens combattants.

Le rapporteur spécial a indiqué que le montant des crédits demandés pour 1975 progressait de 17,6 p. 100 d'un exercice à l'autre et atteignait 9,53 milliards de francs ; il a rappelé que les dotations correspondant aux services votés représentaient 96,8 p. 100 du budget du secrétariat d'Etat.

L'augmentation des moyens des services est de 15,7 p. 100 en 1975 par rapport à 1974 ; cet accroissement est le résultat de la revalorisation des rémunérations de la fonction publique et de l'amélioration des prestations sociales des pensionnés ; la subvention à l'office national des anciens combattants diminue en fonction de l'augmentation des prix de journée dans les établissements de cet office.

La majoration des crédits affectés aux interventions publiques (+ 15,4 p. 100 en 1975 par rapport à 1974) provient notamment d'une augmentation de la valeur du point de pension compte tenu de l'indexation des retraites sur les traitements de la fonction publique à hauteur de 1,46 milliard de francs et d'un ajustement aux besoins réels des crédits afférents aux prestations de sécurité sociale et aux soins médicaux gratuits.

Au terme d'un large débat auquel ont notamment participé MM. Edouard Bonnefous, président, Coudé du Foresto, rapporteur général, Chazelle et Fosset, la commission a approuvé le rapport de M. Sauvageot sur le projet de budget pour 1975 du secrétariat d'Etat aux anciens combattants.

M. Edouard Bonnefous, président, a alors remercié M. Coudé du Foresto, rapporteur général, ainsi que tous les membres de la commission pour leur participation active aux travaux en commission lors de l'examen des différents fascicules budgétaires.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mardi 12 novembre 1974. — *Présidence de M. Jozeau-Marigné.*
La commission a entendu **M. Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice**, sur les **crédits budgétaires de son département pour 1975.**

Après avoir rappelé tout d'abord que les crédits consacrés à la justice avaient bénéficié, en 1974, d'une croissance exceptionnelle, le ministre a indiqué que si le rythme de progression n'avait pu être maintenu cette année en raison de la conjoncture générale qui impose l'austérité budgétaire à tous les services ministériels, les crédits prévus pour 1975 permettraient néanmoins de poursuivre l'effort de modernisation de la justice entrepris depuis plusieurs années puisque le taux de progression des crédits attribués à son département ministériel est de 20,8 p. 100 alors que le taux de progression de l'ensemble du budget de l'Etat n'est que de 13,8 p. 100.

Le garde des sceaux a souligné que l'effort portait à la fois sur les crédits de fonctionnement (+ 17,4 p. 100), les créations d'emploi (au nombre de 1 312) et les crédits d'équipement (+ 9,5 p. 100 pour les autorisations de programme et 84 p. 100 pour les crédits de paiement).

Le ministre a déclaré que la justice maintiendrait ainsi son rang dans l'ensemble du budget de l'Etat, représentant en 1975 0,79 p. 100 de l'ensemble des opérations à caractère définitif, à l'exclusion des budgets annexes, au lieu de 0,77 p. 100 en 1974.

Analysant ensuite la répartition des crédits prévus pour les mesures nouvelles entre les différents secteurs du ministère, le garde des sceaux a insisté sur le fait qu'une priorité avait été accordée cette année à l'administration pénitentiaire qui bénéficiera d'un ensemble de mesures visant notamment à adapter

les établissements aux besoins, à améliorer la formation et la situation des personnels, à humaniser la condition pénitentiaire et à développer les modes d'exécution des peines en dehors des prisons.

Examinant les mesures consenties au profit des services judiciaires, le ministre a déclaré que le projet de budget tendait au renforcement des effectifs par la création de 100 nouveaux postes de magistrat et de 409 emplois de fonctionnaire, à l'amélioration de l'équipement immobilier, notamment par l'accroissement des subventions accordées aux collectivités locales, et au développement de la formation professionnelle qui bénéficiera de moyens accrus grâce à l'ouverture de l'Ecole nationale des secrétariats greffes à Dijon et à l'augmentation des crédits alloués à l'Ecole nationale de la magistrature pour faire face à des promotions de 250 élèves.

Abordant le domaine de l'éducation surveillée, M. Lecanuet a exposé les lignes principales de l'action entreprise qui tend à assurer le fonctionnement, à pleine capacité des établissements lourds construits pendant le V^e et le VI^e Plan, à mettre progressivement en place un équipement de base auprès des tribunaux pour enfants et à moderniser ou adapter les institutions anciennes.

Enfin, le ministre a indiqué que des moyens supplémentaires seraient accordés à l'administration centrale et aux services communs afin de permettre la rationalisation des choix et des structures budgétaires, le développement du bureau de l'informatique et l'étude ou la mise en œuvre de projets d'automatisation concernant notamment le casier judiciaire, le fichier des conducteurs, la gestion du tribunal de police de Paris et le traitement des statistiques.

Le garde des sceaux a conclu en soulignant que le projet de budget pour son département devait être considéré comme favorable compte tenu de la conjoncture actuelle car il donne le moyen de poursuivre la modernisation de la justice et la mise en œuvre de nouvelles réformes.

Le ministre a ensuite répondu aux questions posées par **M. Auburtin** sur la contradiction entre les besoins en magistrats et le projet d'abaissement de l'âge de la retraite des magistrats, par **M. Schiélé** sur la situation matérielle des magistrats et l'évolution de la condition pénitentiaire, par **M. Jourdan** sur les difficultés de recrutement des magistrats et par **M. Mignot** sur la situation de l'Ecole nationale de la magistrature, sur les aspects quantitatifs et qualitatifs du recrutement des magistrats, sur les problèmes de la prise en charge des frais de fonc-

tionnement des tribunaux et de la création d'un centre de formation professionnelle des avocats et sur l'opportunité d'une modification de la loi relative au paiement direct de la pension alimentaire.

Dans ses **réponses**, M. Lecanuet a notamment indiqué qu'il attachait la plus grande importance au bon fonctionnement de l'Ecole de la magistrature ; qu'en ce qui concerne la formation professionnelle des avocats, il avait été frappé en constatant la place qu'occupent les avocats étrangers dans les procès d'affaires jugés à Paris et qu'il comptait examiner à nouveau la question des centres de formation professionnelle avec son collègue des finances, et, qu'enfin, il avait l'intention de revoir certaines modalités du paiement direct de la pension alimentaire lors de la réforme de la législation du divorce.

Jeudi 14 novembre 1974. — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* La commission a désigné **M. Thyraud** comme **rapporteur** pour la proposition de loi n° 66 (1974-1975) de M. Caillavet, tendant à **rouvrir le délai d'option** prévu par le paragraphe premier de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant **réforme de certaines professions judiciaires et juridiques.**

Elle a, ensuite, sur le **rapport de M. de Hauteclocque**, examiné en **deuxième lecture** le projet de loi n° 83 (1974-1975), adopté avec modifications en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, organisant une **consultation des populations des Comores.**

Le rapporteur a rappelé que l'Assemblée nationale a, pour l'essentiel, accepté les principes posés par le Sénat, mais en refondant entièrement l'article 3 bis du projet, dont une partie de la substance est passée à l'article 4, qui se trouve, de ce fait, rétabli. La commission d'organisation du scrutin prévue par le Sénat est ainsi remplacée par deux autres commissions chargées, l'une de contrôler la consultation, l'autre de statuer sur les contestations et de proclamer les résultats.

L'esprit du texte du Sénat est cependant sauvegardé, a souligné M. de Hauteclocque : la commission de contrôle reste divisée en sous-commissions siégeant dans chaque île et dotées de pouvoirs réels, notamment ceux de requérir les autorités compétentes pour que soient prises toutes mesures nécessaires à la régularité des opérations de vote, et de saisir directement l'autorité judiciaire de toute demande d'inscription et de radiation sur les listes électorales. Quant à la commission chargée de proclamer les résultats, il est précisé qu'elle publie ceux-ci par bureaux de vote classés par circonscription. Outre l'intérêt de résultats très détaillés, cette formule a l'avantage d'éviter de prendre parti sur le problème du décompte global ou île par île, qui se

trouvent de la sorte l'un et l'autre écartés. Ainsi, là encore, est-il évité toute disposition préjugéant des résultats du scrutin et de leurs conséquences sur l'avenir des quatre îles de l'archipel.

Il va de soi, cependant, a conclu le rapporteur, que les résultats des bureaux de vote classés par circonscription (chaque île constituant une circonscription), permettront au Parlement, par une simple addition, de connaître le décompte île par île, et de se conformer aux souhaits des habitants.

Conformément aux conclusions de son rapporteur, et après une intervention de M. Champeix qui a insisté sur la nécessité de laisser aux Comoriens la liberté et la plénitude de leur choix, ce que fait le texte adopté au Palais Bourbon, comme celui voté en première lecture par le Sénat, la commission a adopté à l'unanimité et sans modification le texte dans la rédaction votée par l'Assemblée nationale en deuxième lecture.

La commission a alors entendu le **rapport pour avis de M. Mignot sur le projet de budget de la justice pour 1975.**

Examinant d'abord la part réservée aux *services judiciaires*, le rapporteur pour avis a noté que le projet de budget prévoyait 509 créations de postes (100 magistrats et 409 fonctionnaires) et il a passé en revue les principaux problèmes concernant ces services :

a) Le recrutement des magistrats :

Après avoir rappelé l'importance de l'effort entrepris pour accroître le nombre de magistrats, le rapporteur pour avis a souligné que de nombreux besoins demeuraient encore insatisfaits et que cette situation entraînait une lenteur anormale pour aboutir à la décision de justice, aussi bien sur le plan civil que sur le plan pénal.

Envisageant les solutions concevables pour remédier à ces difficultés, M. Mignot a déclaré qu'il convenait en premier lieu d'accroître le recrutement de l'Ecole nationale de la magistrature, à condition toutefois de revoir l'encadrement des auditeurs et de renforcer le contrôle des études ; il a, d'autre part, déclaré qu'une solution complémentaire consisterait à libérer le magistrat d'un certain nombre de tâches matérielles en lui donnant les moyens de travailler plus efficacement et plus rapidement.

b) Le renforcement des effectifs de fonctionnaires :

Le rapporteur pour avis a estimé qu'un tel renforcement était également un moyen important pour faire face aux difficultés de recrutement des magistrats ; il a regretté que le projet de

budget prévoit seulement 409 postes nouveaux au lieu de 967 l'an dernier ; par contre, il a estimé que l'ouverture en janvier 1975 de l'Ecole d'application des greffes pourrait permettre de satisfaire en quelques années aux besoins recensés pour ces catégories de personnels.

c) *La réforme de la procédure :*

M. Mignot a rappelé que, contrairement aux prévisions initiales, cette réforme avait entraîné un surcroît de travail pour les magistrats, surtout si l'on tient compte de la réforme de l'aide judiciaire qui risque, si elle est encore étendue, de provoquer un surcroît d'affaires.

d) *Le juge unique :*

Après avoir brièvement énuméré les matières dans lesquelles les tribunaux peuvent statuer à juge unique, M. Mignot a estimé qu'il n'était pas souhaitable de ne pas laisser le libre choix aux parties en matière civile ou d'étendre la compétence du juge unique en matière pénale, compte tenu des avantages de la collégialité lorsque d'importants intérêts sont en cause ou lorsque la peine encourue est grave.

e) *Le programme d'équipement :*

Le programme d'équipement prévu dans le projet de budget de 1975 comporte principalement la poursuite de la modernisation d'un certain nombre de cours d'appel et des tribunaux d'Alsace-Lorraine, un rajustement des crédits pour le tribunal de grande instance de Créteil et un crédit de 20 millions de francs au titre de la participation financière de l'Etat au programme incombant aux collectivités locales.

f) *Le problème des frais de fonctionnement des tribunaux :*

Le rapporteur pour avis a rappelé qu'une décision de principe intervenue en 1970 avait admis la prise en charge par l'Etat des frais de fonctionnement des tribunaux supportés actuellement par les collectivités locales ; regrettant que le projet de budget ne comporte aucun crédit à cet effet, il a déclaré qu'il serait indispensable d'obtenir pour le prochain budget l'engagement de l'inscription d'un crédit destiné à assurer le démarrage de cette réforme.

Le rapporteur pour avis a, ensuite, examiné les crédits des *services pénitentiaires*.

Il a souligné qu'en ce domaine il s'agissait d'adapter les moyens aux besoins réels des établissements par la construc-

tion de nouvelles maisons d'arrêt et de centres de semi-liberté et par la modernisation d'un certain nombre de maisons centrales.

Il a, d'autre part, indiqué que les effectifs du personnel seraient renforcés par la création de 80 emplois administratifs et de 71 emplois de surveillance.

Insistant sur les difficultés rencontrées par les personnels de l'administration pénitentiaire dans l'exécution de leur mission, le rapporteur pour avis s'est déclaré convaincu de la nécessité d'améliorer la situation matérielle des surveillants, ajoutant qu'il conviendrait en tout cas de veiller à ce que les réformes relatives aux conditions de détention n'entraînent pas une aggravation des conditions de travail du personnel.

En ce qui concerne *l'éducation surveillée*, M. Mignot a indiqué que le projet de budget comportait un accroissement sensible des créations de postes (290 au lieu de 252 en 1974), une diminution des crédits de fonctionnement (15,4 millions de francs au lieu de 19,4) et une progression des crédits d'équipement (35 millions contre 30 millions en 1974).

Examinant l'évolution du nombre de mineurs de justice, le rapporteur pour avis a attiré l'attention de la commission sur le problème découlant de l'abaissement de l'âge de la majorité de vingt et un ans à dix-huit ans ; il a souhaité que soit élaboré rapidement un texte tenant compte de cette situation nouvelle et prévoyant, par exemple, un statut spécial des jeunes majeurs délinquants.

Sagissant des équipements, M. Mignot a constaté avec satisfaction que l'écart entre les places disponibles et les places effectivement en service s'était réduit d'un tiers depuis 1973 et que, par conséquent, la situation tendait progressivement à se normaliser.

Il a enfin rappelé l'intérêt qui s'attache aux formules nouvelles mises en œuvre par le service de l'éducation surveillée telles que la création de structures légères ou les placements familiaux.

Traitant enfin des crédits et des créations d'emplois destinés à *l'administration centrale* et aux *services communs*, le rapporteur pour avis a indiqué que le projet de budget prévoyait un renforcement du personnel par la création de dix emplois de magistrat et de dix-sept emplois de fonctionnaire, la restitution aux services extérieurs de vingt agents de ces services en fonctions à la Chancellerie par la création d'un nombre correspon-

dant d'emplois administratifs et la création pour les services extérieurs communs de vingt-deux emplois d'assistance sociale et de trois places d'infirmier.

M. Mignot a, en outre, indiqué que l'effort de rationalisation et de modernisation entrepris les années précédentes serait poursuivi grâce à la création de vingt emplois et à l'inscription de crédits de fonctionnement permettant la location d'ordinateurs, l'achat de fournitures et de matériels.

Au cours du débat qui a suivi l'exposé du rapporteur pour avis, le président Jozeau-Marigné a rappelé qu'il avait eu l'occasion de participer à un colloque organisé par l'École nationale de la magistrature et qu'il avait été impressionné par l'intérêt des questions que les auditeurs de justice lui avaient posées.

M. Estève s'est inquiété, d'une part, des conditions de travail de l'école de la magistrature et, d'autre part, de la qualité de l'enseignement qui y est dispensé, notamment en ce qui concerne le secret de l'instruction et les sanctions encourues en cas de violation du secret professionnel.

M. Ciccolini a fait part de ses inquiétudes en constatant l'insuffisance du nombre des magistrats et la longueur des délais nécessaires pour obtenir une décision de justice ; évoquant, d'autre part, le problème du code des libertés, il a émis le souhait que sa rédaction soit confiée au ministère de la justice et non pas au ministère de l'intérieur.

M. Jourdan a évoqué les problèmes de recrutement de la magistrature qui sont liés à son avis, non seulement à des questions de crédit, mais également à la dévalorisation de la fonction de magistrat au sein de notre société.

M. Namy a fait part de ses impressions selon lesquelles l'accroissement du budget de la justice correspondait en réalité à l'augmentation du coût des équipements ; il a regretté que le projet de budget comporte peu d'innovations et que subsistent les mêmes problèmes irrésolus, en particulier celui du nombre des magistrats.

M. Tailhades a partagé l'idée émise par M. Ciccolini selon laquelle il conviendrait que le code des libertés soit élaboré par le ministère de la justice.

M. Auburtin s'est inquiété des conséquences d'un abaissement éventuel de l'âge de la mise à la retraite des magistrats.

M. Dailly a estimé qu'il convenait de rendre la profession de magistrat plus attrayante et recherchée.

M. Geoffroy, évoquant certaines difficultés actuelles de la justice relatives au syndicat de la magistrature et au problème du secret de l'instruction a émis le souhait qu'il en soit fait mention dans le rapport.

En conclusion, la commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits.

La commission a, enfin, entendu le **rapport** de **M. Dailly** sur le projet de loi organique n° 76 (1974-1975), modifiant l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le **Conseil constitutionnel**.

Après avoir rappelé que ce texte est la conséquence de la récente révision de l'article 61 de la Constitution, M. Dailly a exposé à la commission la principale disposition du projet, qui est de donner à la saisine du Conseil constitutionnel par 60 députés ou 60 sénateurs un caractère collectif, cette saisine ne pouvant résulter que d'une lettre unique revêtue de 60 signatures.

Le rapporteur a fait valoir que cette exigence, nullement prévue par la Constitution, risquait non seulement de retarder la saisine, mais encore d'interdire celle-ci aux parlementaires retenus dans leur circonscription, et surtout de la rendre impossible dans les cas où, pour des raisons politiques, des parlementaires ne souhaitent pas faire figurer leurs signatures sur le même document.

Aussi a-t-il préconisé que, comme dans le cas de l'article 29 de la Constitution relatif à la convocation du Parlement à la demande de la majorité des députés, la saisine du Conseil constitutionnel puisse avoir un caractère individuel, la seule condition requise étant que le nombre de signatures obtenu collectivement ou individuellement atteigne ou dépasse 60. Un *amendement* en ce sens a été adopté, après une discussion à laquelle ont participé, outre le président et le rapporteur, MM. de Bourgoing, de Cuttoli, Eberhard, Guillard et de Hauteclocque.

Egalement sur la proposition de son rapporteur, la commission a adopté un autre *amendement* à caractère rédactionnel tendant à préciser la procédure selon laquelle sont avertis de la saisine du Conseil le Président de la République, le Premier ministre, les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, ainsi que les députés et les sénateurs.